Rapport annuel d'**OLG** 2006–2007

OLG

Table des matières

Message du ministre _ 2

Lettre de présentation _ 3

Message du président du conseil _ 4

Message de la présidente directrice générale intérimaire _ 5

Survol _ 6
Mission de la Société _ 6
Régie _ 6

Croissance et intégrité _ 8
Intégrité des lots _ 8

Responsabilité et réceptivité _ 10
Jeu responsable _ 10
Collectivités et charité _ 11

L'infrastructure au service de la croissance _ 12
Innovation _ 12
Produits INSTANT _ 13
Produits sur terminal _ 14
Loteries sportives _ 14
Bingo _ 15

Employés et technologie _ 16
Excellence du service de jeu _ 16
Progrès technologiques _ 16
Partenaires dans la collectivité _ 17

Des défis à relever _ 20
Casino Windsor _ 20
Casinos Niagara _ 20
Casino Rama _ 21

États financiers _

Responsabilité de la direction à l'égard des rapports annuels _ 22
Rapport des vérificateurs _ 23
États financiers consolidés _ 24
Notes complémentaires _ 28
Rapport de gestion _ 46

Conseil d'administration _ 62

Message du ministre

En ma qualité de ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique responsable de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), j'ai le plaisir de présenter le *Rapport annuel* 2006-2007.

Au cours de l'exercice 2007, OLG a continué de jouer un rôle essentiel dans la qualité de vie des collectivités de l'Ontario. La Société a généré 1,9 milliard de dollars au profit des secteurs prioritaires et essentiels de la province, comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure publique. Les produits ont également été investis dans des programmes et des stratégies sur le jeu responsable, des groupes de bienfaisance et communautaires par l'entremise de La Fondation Trillium de l'Ontario et des initiatives du sport amateur de l'Ontario au moyen du jeu de LOTERIE QUEST FOR GOLD.

Le secteur du jeu de l'Ontario emploie directement quelque 20 000 personnes et soutient, dans les collectivités de la province, la création d'emplois et la croissance des petites entreprises des domaines du tourisme, de l'hôtellerie et des courses de chevaux.

Au cours de l'exercice, nous avons continué d'accomplir des progrès dans le cadre de notre stratégie gouvernementale concernant le jeu responsable et de la plus grande attention apportée à la responsabilité sociale. La stratégie en matière de jeu problématique de l'Ontario est l'une des mieux financées de l'Amérique du Nord. En effet, au cours de l'exercice 2007, le gouvernement a alloué 37 millions de dollars à la recherche, aux programmes de traitement, à la prévention et à des campagnes de sensibilisation du public. Il est évident qu'OLG a maintenu son engagement à l'égard de son *Code de conduite en matière de jeu responsable*. Le gouvernement travaille avec OLG et les promoteurs du jeu responsable à l'évaluation continue de l'effet de ses programmes portant sur cet enjeu important. OLG et les partenaires intéressés au jeu problématique ont continué de collaborer à l'élaboration d'initiatives qui favorisent le jeu responsable. De fait, il existe un processus continu de formation des détaillants et des employés portant sur la prestation socialement responsable de services de jeu, et qui vise également à sensibiliser les Ontariens sur les moyens d'obtenir de l'aide s'ils ont un problème de jeu.

À l'automne 2006, l'émission *the fifth estate*, diffusée à CBC, a présenté un reportage sur les problèmes liés au système de détaillants de loterie. À la lumière de ces faits, OLG s'est consacrée à l'examen des mesures de sécurité, politiques et procédures liées à la vente de ses produits de loterie et au paiement des gains de loterie à des détaillants et à d'autres « personnes liées » du système de loterie. Dans la foulée de cette analyse, le cabinet de vérificateurs KPMG a effectué un examen interne, que j'avais demandé à OLG, et l'ombudsman de l'Ontario a publié un rapport en mars 2007.

En ma qualité de ministre, j'accorde une importance cruciale à l'intégrité du système de loterie de l'Ontario et à la préservation de la confiance des Ontariens à l'endroit d'OLG. Je considère que les examens internes et externes sont des occasions valables d'améliorer un système déjà excellent. OLG applique avec diligence les recommandations de l'ombudsman et de KPMG visant à renforcer l'intégrité du système de loterie, à protéger les consommateurs, à préserver la réputation des détaillants honnêtes et à accroître la confiance du public dans le système dans son ensemble. OLG et mon ministère se sont engagés à faire rapport régulièrement à l'ombudsman sur la mise en œuvre de ses recommandations. Nous avons établi des normes rigoureuses pour l'établissement d'un système de loterie et d'une institution publique irréprochables.

Comme ministre chargé de superviser OLG, je suis confiant que nous prenons les mesures adéquates pour assurer l'application d'un programme de jeu concurrentiel, socialement responsable et qui a la confiance du public.

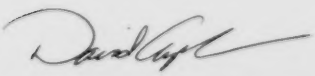

L'honorable David Caplan
Ministre du renouvellement de l'infrastructure publique

Lettre de présentation

L'honorable David Caplan
Ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel* de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michael Gough
Président
Conseil d'administration

Message du président du conseil

J'ai accompli mon premier mandat à la présidence du conseil d'OLG au cours de l'exercice 2007, étant entré en fonction à la fin de juin 2006. J'ai été honoré de présider le conseil d'un organisme de la Couronne qui, chaque année, verse à la province des revenus qui aident à construire des hôpitaux et des écoles et à dispenser des services publics essentiels.

OLG est fière d'avoir, cette fois encore, contribué aux coffres de la province à hauteur de près de 2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2007.

Cependant, contrairement aux exercices précédents, l'exercice 2007 a été marqué par l'examen attentif du programme des loteries d'OLG et, plus largement, de la Société dans son ensemble. L'ombudsman de l'Ontario, M. André Marin, a examiné les moyens employés par OLG pour protéger le public contre la fraude et le vol et, le 26 mars 2007, il a publié un rapport intitulé *Le grand jeu de la confiance*. Ce rapport nous a amenés à remettre en question un certain nombre de principes d'OLG, tant opérationnels que culturels.

Dans les jours, les semaines et les mois qui ont suivi la publication du rapport, la Société a mobilisé des ressources et agi avec décision en vue de renouveler le programme des loteries et de changer la culture dans tous ses secteurs d'activité. Tout porte à croire que nous avons réussi en seulement cinq mois, ce dont témoigne notre premier rapport trimestriel soumis à l'ombudsman le 28 juin 2007. Le message de la présidente-directrice générale rappelle les nombreuses mesures que nous avons prises. La sécurité des loteries en Ontario a été entièrement repensée et nous sommes en bonne voie de réaliser notre engagement de dispenser un service à la clientèle de premier ordre.

Comme OLG est la propriété de la population de l'Ontario et qu'elle utilise des fonds publics, la responsabilisation et la transparence sur le plan opérationnel sont essentielles pour gagner et conserver la confiance de la population. Pour cette raison, OLG a entrepris un vaste changement culturel en vue de concilier ses quatre objectifs :

1. produire des retombées qui favorisent les initiatives publiques,
2. conserver la confiance du public et promouvoir le jeu responsable,
3. fournir des expériences de jeu divertissantes, et
4. aider nos entreprises partenaires et les collectivités à se développer.

À cet égard, Michelle DiEmanuele mérite une reconnaissance spéciale pour sa direction exceptionnelle. Nommée au poste de présidente-directrice générale intérimaire par le conseil d'administration en avril 2007, elle a accompli des progrès remarquables dans le repositionnement de la Société comme organisme plus responsable, plus transparent et plus attentif aux besoins du public qu'elle dessert.

Michelle DiEmanuele a mobilisé les talents et l'énergie de l'équipe de direction et a établi un dialogue avec les nombreux employés de la province dans le processus menant au changement. Pour qu'OLG se forge un avenir brillant comme organisme public de haut rendement et responsable, elle doit pouvoir compter sur ses 8 000 employés, et je tiens à souligner leur professionnalisme et leur ardeur au travail pendant une période exigeante.

Michelle DiEmanuele a succédé à Duncan Brown, qui a occupé le poste de président-directeur général d'OLG pendant trois ans. Il a démissionné en mars 2007 après de nombreuses années au service la population.

Je souligne également le rôle inestimable du conseil d'administration, à qui je dois beaucoup. Nous n'aurions pas autant progressé sur la voie du renouvellement sans son fort leadership et sa direction éclairée. Il a, entre autres choses, joué un rôle considérable dans la supervision des activités de mise en œuvre des recommandations de l'ombudsman et du cabinet de vérificateurs indépendant KPMG par l'entremise d'un comité spécial qui a travaillé avec le personnel pour que ces recommandations soient appliquées dans les délais prévus et de manière rentable.

J'invite le conseil à continuer de participer pleinement au processus de changement qui se déroulera au cours des prochains mois. Je souhaite d'ailleurs la bienvenue à deux nouveaux membres du conseil, Mme Debi Rosati et M. Jean-Pierre Soublière, qui mettent leurs vastes connaissances du secteur public, de la technologie de l'information, de l'administration et du commerce au service de la gestion de la Société.

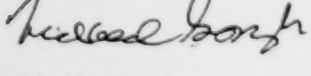

Michael J. Gough
Président
Conseil d'administration

Message de la présidente-directrice générale intérimaire

L'exercice 2007 apparaîtra comme celui où OLG aura relevé des défis sérieux et pris des mesures énergiques pour conserver la confiance des Ontariens.

La publication en mars 2007 du rapport de l'ombudsman de l'Ontario, *Le grand jeu de la confiance*, a placé les questions d'équité, d'intégrité et de responsabilité sur le devant de la scène. Le rapport de l'ombudsman a servi de point de départ à l'établissement de nos valeurs d'entreprise, à savoir la responsabilité, l'intégrité et le respect. Il nous a rappelé notre mandat plus vaste à titre d'organisme public et notre responsabilité de concilier quatre objectifs : produire des retombées qui favorisent les initiatives publiques, conserver la confiance du public et promouvoir le jeu responsable, fournir des expériences de jeu divertissantes et aider nos entreprises partenaires et les collectivités à se développer.

Le rapport de l'ombudsman a contribué à la poursuite des initiatives déjà entreprises pour renforcer le système. Vers la fin de 2006, nous avons confié au cabinet de vérificateurs indépendant KPMG le mandat de faire un examen approfondi et impartial de nos activités de loterie. KPMG a soumis à la Société 40 recommandations qui, combinées aux 20 recommandations de l'ombudsman, ont permis à OLG d'élaborer un plan détaillé en vue d'améliorer l'exploitation et le service à la clientèle des loteries et de nos nombreux secteurs d'activité.

Au 31 mars 2007, nous étions en bonne voie d'appliquer de nouvelles mesures visant à améliorer le service à la clientèle et accroître la transparence. Voici certaines réalisations clés.

- Installation de vérificateurs de billets libre-service permettant aux clients de vérifier leurs propres billets chez plus de 6 000 détaillants munis d'un terminal de loterie en Ontario. En septembre 2007, nous avions prévu installer 8 800 vérificateurs de billets.
- Affichage bien à la vue des clients de la mention « Grand gagnant » à l'écran lorsqu'un lot s'élève à 10 000 $ ou plus.
- Verrouillage du terminal lorsqu'un lot est supérieur à 10 000 $ et plus tant qu'un représentant d'OLG n'a pas téléphoné et parlé avec le gagnant et le détaillant.
- Lancement d'une campagne d'information provinciale destinée à aider les gens du public à comprendre comment ils peuvent se protéger et protéger leurs achats de loterie. La promotion « Signez votre billet » en fait partie.

OLG forme des partenariats avec des organismes de jeu des autres provinces en vue de cibler des pratiques exemplaires et d'explorer des techniques pouvant être utilisées en Ontario. À cet égard, OLG continuera de collaborer avec d'autres sociétés de loterie sous l'égide de la Société de la loterie interprovinciale en vue d'établir un meilleur système de « loterie nationale » à l'avantage des clients de l'ensemble du pays.

Entre autres initiatives d'expansion commerciale, un partenariat a été formé avec la société de réputation mondiale Harrah's Entertainment Inc. en vertu duquel Casino Windsor changera de dénomination pour « Caesars Windsor » une fois le projet d'agrandissement terminé en 2008.

En tant qu'organisme de service public voué à l'amélioration de la qualité de vie en Ontario, OLG accorde une importance particulière au jeu responsable. À titre d'exemple, des lettres ont été envoyées aux participants au programme de fidélisation d'OLG les informant des services offerts dans les collectivités aux personnes qui éprouvent des problèmes liés au jeu. OLG continuera de surveiller l'efficacité de ces messages et de lancer de nouvelles initiatives.

Ces mesures aideront OLG à demeurer un organisme qui procure des retombées extrêmement positives à la province en vue d'aider à la construction d'hôpitaux et d'écoles et à la prestation d'autres services essentiels.

Je suis impressionnée par le dévouement et la passion que les employés d'OLG mettent dans l'accomplissent leur travail. Par son leadership, le conseil d'administration a aidé la Société à dégager les objectifs prioritaires et à se consacrer à leur réalisation. Je me réjouis à la perspective de travailler avec lui à la concrétisation de la vision d'OLG en matière d'excellence du service à la clientèle, d'innovation commerciale et de responsabilité envers la population de l'Ontario.

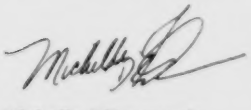

Michelle DiEmanuele
Présidente-directrice générale (intérimaire)

Survol

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et ses sociétés de gestion de contrats emploient près de 20 000 personnes à la grandeur de l'Ontario. La Société est responsable de 27 établissements de jeu et de la vente de produits de loterie dans plus de 10 700 points de vente au détail. À titre d'entreprise opérationnelle créée par le gouvernement de l'Ontario, la Société a pour mandat de fournir des activités de jeu d'une manière efficace et socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

En vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les produits nets des loteries, des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes sont mis à la disposition du gouvernement de l'Ontario qui les utilise à diverses fins, notamment la prestation de soins de santé, ainsi que la promotion et l'amélioration de la condition physique et la tenue d'activités sportives, récréatives et culturelles dans toute la province. Le gouvernement verse des produits chaque année à la Fondation Trillium de l'Ontario, qui les distribue à des organismes de bienfaisance et à des organismes sans but lucratif. Au cours de l'exercice 2007, la Fondation a reçu un montant totalisant 105 millions de dollars.

Mission de la Société

La mission d'OLG guide les employés dans leur travail auprès des clients et des partenaires. Dans tout ce que nous faisons, nous sommes invités à faire honneur à notre objectif, à accomplir notre vision et à incarner des valeurs clairement définies.

Objectif

Améliorer la vie de la population de l'Ontario en produisant des revenus à l'échelle provinciale et des retombées économiques et sociales à l'échelle locale.

Vision

Servir de modèle dans le monde entier en matière de divertissement par le jeu en suscitant l'enthousiasme, ouvrant des possibilités aux clients et stimulant l'économie dans le meilleur intérêt public.

Valeurs

Agir avec intégrité en faisant « ce qu'il faut », en trouvant l'équilibre entre les demandes de nos clients et de nos partenaires commerciaux et ce que les Ontariens attendent de nous.

Traiter avec respect nos clients, nos employés, nos partenaires et la population de l'Ontario en étant franchement et honnêtement à l'écoute des personnes et des idées diversifiées qui nous entourent.

Agir avec responsabilité en acceptant l'obligation d'établir et d'atteindre les normes les plus élevées pour nous-mêmes en vue de servir nos clients et d'agir dans l'intérêt public.

Régie

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et relève du ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique par l'entremise de son conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration et son président, issus d'une diversité de collectivités de partout en Ontario, sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Depuis le 31 mars 2007, le conseil d'administration se compose de Michael Gough (président), de Toronto, Ron Fotheringham, de Woodview, Marlene McGraw, de Brantford, Michelle Samson-Doel, de Richmond Hill, et Beverly Topping, de Toronto.

Mandat du conseil

Le conseil d'administration établit les politiques de la Société et prodigue des conseils à la présidente-directrice générale et aux cadres supérieurs, qui surveillent les activités opérationnelles de la Société. Le conseil a pour mandat de fournir des orientations à la direction en vue d'optimiser le rendement global de la Société et d'accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant ses diverses responsabilités :

- établir un processus de planification stratégique bien défini et fixer l'orientation stratégique;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- définir et évaluer les risques d'entreprise;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement de la présidente-directrice générale;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement de la Société;
- se tenir au courant et participer, au besoin, aux communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

Comités du conseil

Le conseil d'administration d'OLG exerce ses activités par l'entremise de trois comités de travail permanents et d'un comité spécial.

Comité de régie et des nominations

Le Comité de régie et des nominations aide le conseil à s'assurer que la Société applique les normes les plus rigoureuses en matière de régie d'entreprise. Ce comité aide le conseil à dégager les aspects à examiner et soumet des recommandations sur les politiques et les pratiques de régie. Il cible également les compétences et les qualités que doivent posséder les membres du conseil et propose la candidature des personnes au poste de membre du conseil. Depuis le 31 mars 2007, ce comité est formé de Beverly Topping (présidente), Michael Gough et Michelle Samson-Doel.

Comité de vérification et de gestion des risques

Le Comité de vérification et de gestion des risques a pour principale fonction d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance en examinant et en surveillant les états financiers de la Société, ses contrôles internes de l'exploitation et de l'information financière, son programme d'immobilisations, son programme de gestion des risques et ses systèmes de contrôle du respect des lois et de l'éthique. Depuis le 31 mars 2007, ce comité est formé de Marlene McGraw (présidente), Ron Fotheringham, Michael Gough, Michelle Samson-Doel et Beverly Topping.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération aide le conseil à s'assurer que la haute direction dispose des connaissances suffisantes, de l'expérience du secteur et des atouts organisationnels permettant la réalisation des objectifs à court et à long terme de la Société. De plus, le comité soumet à l'approbation du conseil d'administration des recommandations au sujet de la rémunération et des régimes d'avantages des membres de la haute direction. Depuis le 31 mars 2007, ce comité est formé de Ron Fotheringham (président) et de Michael Gough.

Comité spécial

En mars 2007, André Marin, ombudsman de l'Ontario, a publié son rapport sur le niveau de service et de protection qu'OLG doit procurer à ses clients des loteries. En conséquence, un comité spécial a été mis sur pied en vue de superviser la mise en application des recommandations de l'ombudsman de l'Ontario et des consultants engagés par OLG. Depuis le 31 mars 2007, ce comité est formé de Michelle Samson-Doel (présidente), Michael Gough et Beverly Topping.

Croissance et intégrité

La planification stratégique procure à OLG une base solide visant à assurer une croissance continue malgré des défis concurrentiels constants, parmi lesquels la diminution de la clientèle américaine, attribuable en partie au raffermissement du dollar canadien et à l'augmentation des règles à la frontière.

La progression des revenus dans nos divisions des Loteries et du Jeu a neutralisé les obstacles qu'ont affrontés à cet égard les établissements établis dans des collectivités frontalières. Par ailleurs, grâce aux améliorations apportées aux divertissements et aux installations, nos établissements de jeu se démarquent avantageusement dans un domaine hautement concurrentiel.

OLG continue de consolider sa réussite en s'efforçant d'être un chef de file au sein du secteur et des collectivités, en recherchant des innovations qui améliorent le service à la clientèle et en évaluant régulièrement l'environnement de l'entreprise en vue d'établir des plans d'affaires qui atténuent et gèrent les risques qui se présentent.

Intégrité des lots

En novembre 2006, OLG a mis en œuvre un Plan d'action en 7 points axé sur la confiance et la sécurité visant à maintenir et à renforcer la confiance de tous les joueurs de loterie de la province. Le plan d'action comprenait des mesures technologiques et humaines, et invitait les consommateurs à soumettre leurs idées sur l'amélioration de la sécurité.

1. Vérificateurs de billets libre-service

Engagement à installer, à tous les emplacements où il y a un terminal de loterie, un dispositif permettant aux consommateurs de vérifier leurs propres billets. À la fin de l'exercice 2007, près de 70 p. cent des vérificateurs de billets, soit plus de 6 000, avaient été installés.

2. Procédures de validation par les détaillants

Des programmes d'information à l'intention des consommateurs et des détaillants rappellent que les consommateurs doivent signer l'endos de leurs billets. Les détaillants doivent suivre ces étapes simples.

- Toujours demander aux clients de signer leur billet avant de le valider.
- Toujours montrer aux clients l'original du billet en même temps que le coupon de validation (fiche de paiement) pour qu'ils puissent voir que les numéros de contrôle correspo nt.
- Toujours remettre le coupon de validation aux clients.

Le personnel des loteries a passé en revue les procédures de validation des billets avec tous les détaillants de loterie et continuera de surveiller leur application. Des rappels des procédures sont envoyés régulièrement aux détaillants.

3. Améliorations à l'écran faisant face au client

Quatre fonctions ont été ajoutées à l'écran du client du terminal de loterie pour que les clients sachent s'ils gagnent un lot et en quoi il consiste.

- Lorsqu'un détaillant vérifie un billet, une vidéo à l'écran du client du terminal de loterie indique au joueur s'il a gagné et précise s'il s'agit d'un lot élevé.
- Les messages de validation qui s'affichent au bas de l'écran du client sont maintenant écrits plus gros et tous les montants de lots jusqu'à 990,90 $ sont indiqués. Si un billet est non gagnant, un message l'indique clairement.
- Les billets sur terminal non gagnants sont « marqués » lorsqu'ils sont validés au terminal de loterie. Le message « N'apparaît pas dans le fichier des gagnants » s'imprime dans la partie inférieure gauche du billet.

- Lorsqu'un billet sur terminal est gagnant de 10 000 $ ou plus, une nouvelle vidéo « Grand gagnant » de 30 secondes est présentée à l'écran. Le terminal de loterie fait également entendre une nouvelle mélodie accompagnée d'une voix qui rappelle au détaillant de rendre le billet au client. Le terminal cesse ensuite de fonctionner (verrouillage du terminal). Seule OLG peut le faire redémarrer après qu'un préposé du Centre d'excellence à la clientèle a parlé au détaillant et au client.

4. Campagne de sensibilisation du public

De l'information est affichée sur notre site Web, OLG.ca et à l'écran du client du terminal de loterie et de grandes annonces sont publiées dans plus de 40 quotidiens de l'Ontario. Ces annonces visent trois objectifs.

- Renforcer l'importance pour les clients de signer l'endos de leurs billets de loterie.
- Faire connaître les vérificateurs de billets libre-service, installés chez plusieurs détaillants.
- Rappeler aux joueurs les divers endroits où ils peuvent vérifier leurs numéros, notamment sur OLG.ca.

5. Idées des consommateurs

Le service téléphonique du Centre d'excellence à la clientèle d'OLG fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Deux nouvelles options ont été ajoutées à notre ligne téléphonique sans frais (1-800-387-0098) :

- une option permettant aux consommateurs de faire des suggestions;
- une option permettant de réclamer des lots.

Une nouvelle adresse de courriel, playwithconfidence@olg.ca, encourage également les clients à faire part de leurs commentaires. À la fin de l'exercice 2007, le Centre d'excellence à la clientèle d'OLG avait répondu à plus de 1 900 appels de consommateurs qui ont fait des suggestions et à plus de 300 courriels de consommateurs portant sur notre Plan d'action en 7 points axé sur la confiance et la sécurité.

6. Nouveau seuil au niveau des enquêtes

Un nouveau seuil pour les gains des détaillants a été établi. Lorsqu'un détaillant réclame un lot de 10 000 $ ou plus (ce montant était auparavant de 50 000 $ ou plus), une enquête approfondie est effectuée, ce qui inclut des entrevues avec le détaillant et la vérification de l'information relative à l'achat et des statistiques sur le jeu antérieur. Ce n'est qu'une fois l'enquête terminée et la réclamation déclarée valide que le lot est versé. Si la réclamation d'un lot d'un détaillant de loterie soulève un doute sérieux, OLG communique immédiatement avec les autorités policières compétentes.

7. Procédures de traitement des plaintes et d'enquête

OLG a recruté cinq nouveaux employés à temps plein au sein de l'unité des enquêtes. Ces nouveaux employés collaborent aux procédures de traitement des plaintes. Elle a également confié à une agence d'enquête comptant plus de vingt-cinq enquêteurs d'expérience le mandat de s'assurer que toutes les plaintes, ainsi que les gains des détaillants, sont documentés et examinés rapidement.

Plusieurs des recommandations du rapport de l'ombudsman avaient été appliquées à la fin de l'exercice 2007. Quant aux recommandations qui restent, les plans de mise en œuvre et l'échéancier seront achevés d'ici le 30 juin 2007. Nous croyons que ces mesures renforceront la confiance des consommateurs dans les loteries de l'Ontario.

Responsabilité et réceptivité

Le divertissement par le jeu qu'offre OLG en Ontario génère chaque année plus de 1,9 milliard de dollars au bénéfice des secteurs prioritaires de la province comme les soins de santé et l'éducation. La Société est responsable de la santé durable d'un secteur du jeu qui profite aux collectivités où elle exerce ses activités et de la population de l'Ontario.

En plus de son apport économique direct, OLG s'efforce d'être une présence sociale active et de faire en sorte que ses employés et ses partenaires baignent dans une culture de participation et d'entraide qui les encourage à adopter une attitude responsable au travail et dans la société.

Jeu responsable

Centres d'information

Le 18 novembre 2006, les centres d'information sur le jeu responsable (CIJR) situés à Casino Windsor et à Fallsview Casino Resort ont célébré leur premier anniversaire.

Le Conseil du jeu responsable assure le fonctionnement des CIJR, dont l'effectif se compose de spécialistes en prévention du jeu problématique indépendants, et OLG est le bailleur de fonds. Les centres informent directement les clients et le personnel du casino, font la promotion du jeu responsable et font connaître les bonnes pratiques de jeu à adopter et les divers traitements que dispensent des professionnels. Les rapports préliminaires indiquent que les centres ont été bien accueillis et qu'ils donnent des renseignements utiles aux clients et aux employés.

Projet sur la prévention

Au début de 2007, OLG s'est engagée dans un projet de recherche innovateur avec l'*Ontario Problem Gambling Research Centre* (OPGRC).

Réalisé dans la région d'Ottawa, le projet visait à tester l'efficacité de l'envoi aux membres du Cercle des gagnants d'une lettre contenant de l'information sur le jeu responsable et sur un programme de consultation pour les clients qui ont besoin d'aide pour jouer de façon plus modérée.

Sensibilisation du personnel

Afin de mesurer les effets des programmes de formation entrepris à l'exercice précédent, OLG a procédé pendant l'exercice à l'évaluation des participants et à une enquête de suivi. Le programme destiné aux employés et aux cadres visait à accroître la sensibilisation aux problèmes de jeu potentiels et à assurer une meilleure compréhension des pratiques de jeu responsable exemplaires.

Les résultats du sondage de cette année ont montré que le programme a été une grande réussite, les employés ayant indiqué qu'ils comprennent mieux les pratiques appropriées. L'étude sera répétée au cours des prochaines années pour évaluer l'efficacité continue de cette formation.

OLG intègre la formation et les messages sur le jeu responsable à ses programmes d'initiation des nouveaux employés et renforce cette formation à l'aide de divers modes de communication, incluant les bulletins internes, l'affichage numérique et l'intranet des employés.

Ces initiatives, qui font partie intégrante de l'engagement lié au *Code de conduite en matière de jeu responsable*, sensibilisent au jeu problématique, dissipent les mythes et apprennent aux employés et aux cadres d'OLG à bien répondre aux demandes d'aide et d'information des clients.

Zone limite

Pour la quatrième année consécutive, mars a été le mois de « Zone limite – Mois de la prévention du jeu problématique », vaste initiative du Conseil du jeu responsable. OLG apporte son plein concours à cette campagne annuelle qui vise à accroître la sensibilisation à l'égard des risques de jeu problématique et aide à prévenir les problèmes de jeu en distribuant des affiches et des dépliants chez des détaillants de loterie et des partenaires de bingo sélectionnés, et en accueillant des kiosques d'information du Conseil à tous ses établissements de jeu.

En mars, OLG a publié dans les journaux des annonces sur le jeu responsable et diffusé à la radio ses populaires annonces qui s'attaquent aux mythes entourant les machines à sous. Les annonces, diffusées pour la première fois en 2005, réfutent les mythes les plus courants. Elles informent les joueurs de la réalité du jeu aux machines à sous, à savoir que le résultat de chaque jeu à une machine à sous est le fruit du hasard et qu'il n'y a aucun moyen de prédire le résultat d'un jeu. Un sondage de suivi auprès du public portant sur la sensibilisation a montré que, depuis la première diffusion des annonces, la population comprend beaucoup mieux les mythes entourant les machines à sous. Ainsi, avant la campagne, 46 p. cent des répondants croyaient que les machines à sous étaient plus susceptibles de payer un lot à certains moments de la journée, alors qu'en avril 2007, seulement 27 p. des répondants croyaient que ce mythe était vrai.

Partenaires

OLG reconnaît que la réduction maximale des effets dommageables associés au jeu est une responsabilité partagée. Nous avons établi un lien direct entre nos établissements de jeu et les fournisseurs locaux de traitement du jeu problématique que finance le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Nous favorisons les rencontres régulières qui encouragent la discussion ouverte sur les problèmes que nous éprouvons en tant que collectivité. Nous nous employons à communiquer de l'information, à promouvoir nos pratiques de jeu responsable et à tirer des renseignements des experts en vue de trouver de nouvelles façons de mieux orienter les joueurs compulsifs vers les fournisseurs de traitements appropriés.

OLG a établi des relations de travail étroites avec ses partenaires du Conseil du jeu responsable, de l'OPGRC, de la Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique et du Centre de toxicomanie et de santé mentale. Elle est également un membre actif du *Canadian Partnership for Responsible Gambling*, groupe pancanadien qui regroupe des organismes sans but lucratif, des fournisseurs de jeu, des centres de recherche et des organismes de réglementation, et qui travaille à la recherche et à la promotion de moyens de réduire le risque de jeu problématique.

Collectivités et charité

OLG possède une solide tradition de don aux collectivités où elle exerce ses activités. Cette tradition s'est perpétuée au cours de l'exercice.

OLG a recueilli un montant record de plus de 290 000 $ pendant la campagne 2006 de Centraide, soit une augmentation de 22 p. cent par rapport à l'exercice précédent. Des dizaines d'employés enthousiastes des 30 établissements de jeu ont planifié bénévolement les activités de collecte de fonds et de sollicitation de dons.

Les employés de la fonction publique de l'Ontario participent au Front commun pour la santé depuis 22 ans et OLG est fière d'être parmi les organismes donateurs depuis cinq ans. En fait, nous sommes l'organisme gouvernemental donateur le plus important. Pendant l'exercice, les employés d'OLG ont été les premiers à franchir le seuil des 200 000 $ en recueillant 209 000 $ pendant la campagne de l'été 2006.

Pendant l'exercice, Fallsview Casino Resort et OLG ont également apporté leur soutien à la Fondation David Foster, qui a tenu en novembre le gala de bienfaisance *David Foster and Friends* auquel ont participé des artistes de renommée internationale. Le gala, qui a présenté une impressionnante brochette d'artistes parmi lesquels Andrea Bocelli et Michael Bublé, la vedette du disque Babyface, le compositeur-interprète Paul Anka et l'humoriste Sinbad, a permis de recueillir 3,3 millions de dollars au profit de la Fondation, qui aide les familles dont un enfant a besoin d'une greffe d'organe à payer des frais non médicaux comme le transport et l'hébergement.

L'infrastructure au service de la croissance

La division des Loteries demeure la pierre angulaire d'OLG et d'une réussite solide. Au cours de l'exercice 2007, la mise en œuvre de notre Stratégie de croissance des jeux INSTANT combinée à des investissements dans l'exploitation et l'infrastructure, au perfectionnement du personnel et à des initiatives en sécurité a jeté les bases de ventes record.

Au cours du dernier exercice, 41 personnes en Ontario ont gagné au moins un million de dollars.

Ventes de loterie et lots par jeu pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

Catégorie de produits	Nombre de jeux	Ventes (millions de $)	Pourcentage des ventes totales	Lots (millions de $)
Jeux sur terminal	17	1 629,4 $	61,4 %	801,7 $
Loteries sportives	4	257,8	9,7 %	158,0
Jeux INSTANT	82	708,1	26,7 %	443,6
Jeux de BINGO	3	60,3	2,2 %	40,8
Total	**106**	**2 655,6 $**	**100,0 %**	**1 444,1 $**

Innovation

Pignon sur rue

Le nouveau Centre des prix OLG a ouvert ses portes en juin 2006 à un nouvel emplacement, sous une nouvelle dénomination et avec un style et un dynamisme nouveaux. Situé au cœur du centre-ville de Toronto, le Centre des prix OLG profite d'une meilleure visibilité et est plus accessible au public. Selon les estimations, 18 millions de piétons et 14 millions de véhicules circulent à cet endroit chaque année. Des éléments médias, incluant un écran extérieur de 12 pieds sur 30 pieds, permettent la transmission des remises de chèque et des tirages de loterie, l'affichage des numéros de loterie gagnants et la diffusion des alertes AMBER ainsi que des messages sur le jeu responsable et des annonces publicitaires d'OLG.

Mise à niveau du réseau

En juin 2006, OLG a commencé la mise en œuvre d'un nouveau réseau IP haute vitesse devant remplacer le réseau des détaillants de loterie vieillissant.

En passant à ce nouveau réseau numérique, OLG compte réaliser des économies de coût significatives et faire profiter ses détaillants de plusieurs avantages supplémentaires. Le réseau de points de vente répondra mieux aux besoins, l'entrée dans le système sera grandement accélérée et les améliorations au système seront transmises et téléchargées plus rapidement et efficacement. Nous prévoyons également que la fonctionnalité personnalisée de diffusion en continu suscitera de nouvelles occasions d'améliorer les relations avec les détaillants et les communications avec les consommateurs.

Le passage au nouveau réseau a commencé à la fin de mai 2007, après l'essai pilote de production. Le déploiement de tout le réseau est prévu pour l'été de 2008.

Produits INSTANT

La catégorie des billets INSTANT a enregistré des ventes record pendant l'exercice 2007. Les ventes ont atteint 708,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 20 p. cent par rapport à l'exercice précédent et la hausse la plus forte de l'histoire de cette catégorie. En cours d'exercice, 40 millions de billets de plus ont été activés pour un total record de 227 millions. Les ventes de 24,3 millions de dollars de la semaine de Noël ont été les plus élevées jamais réalisées en une semaine depuis l'arrivée des billets INSTANT.

La mise en œuvre de notre stratégie de dynamisation des billets INSTANT démontre l'importance de la planification stratégique dans la réussite d'OLG. La stratégie comprend six tactiques clés, essentielles à la bonne croissance de la catégorie des billets INSTANT :

- approche organisationnelle,
- augmentation des paiements,
- marchandisage,
- offres de produits,
- expansion des créneaux et publicité,
- soutien promotionnel.

Ces tactiques interdépendantes sont indispensables à la croissance à long terme rentable de cette catégorie.

Quest for Gold

Parmi nos réalisations, il faut souligner le lancement public réussi de la série estivale du billet INSTANT QUEST FOR GOLD en août 2006. Ce billet aux retombées ciblées a atteint son objectif de générer des revenus de 10 millions de dollars au profit des athlètes de haut niveau de l'Ontario.

La série estivale a mis l'accent sur quatre des athlètes amateurs qui pratiquent des sports d'été et ont bénéficié directement de la vente des billets de la première série, lancée à l'exercice précédent. Cette série a offert cinq gros lots de un million de dollars, deux lots dans chacune des catégories de 250 000 $, 100 000 $ et 25 000 $, et des milliers d'autres lots en argent de 20 $ et plus. Un billet spécial du jeu INSTANT CROSSWORD à 3 $, qui s'est ajouté au produit régulier QUEST FOR GOLD à 20 $, a contribué à la réussite de la collecte de fonds du programme au profit des athlètes de l'Ontario.

Le ministère de la Promotion de la santé distribue les revenus de QUEST FOR GOLD sous forme d'assistance directe aux athlètes, d'un meilleur entraînement de haut niveau et de la participation à des compétitions. Le ministère participe également à la promotion des programmes VIE ACTIVE 2010, qui visent l'amélioration de la condition physique de tous les Ontariens.

Vacation for Life

Un nouveau jeu INSTANT à 2 $ invite les clients à imaginer leurs vacances de rêve. Lancé en avril 2006, VACATION FOR LIFE offre un gros lot de 5 000 $ par année pendant 20 ans (ou un montant unique de 75 000 $).

VACATION FOR LIFE plaît aux clients qui aiment les voyages et apprécient la liberté de pouvoir prendre des vacances de rêve sans devoir économiser.

Produits sur terminal

Comptant pour 61 p. cent des revenus globaux de loterie, les jeux sur terminal demeurent la plus grande source de revenus de la division des Loteries. L'adaptation et l'innovation renforcent cette réussite.

Lancement de Millionaire Life

Février 2007 a été le « mois des millionnaires » au Canada. OLG, en collaboration avec ses partenaires des autres sociétés de loterie du pays, a mis en vente le jeu MILLIONAIRE LIFE, le plus récent des jeux offrant un gros lot sous forme de rente, soit un million de dollars par année pendant 25 ans.

Les numéros gagnants du gros lot sont tirés uniquement parmi les sélections vendues, ce qui garantit un gagnant par tirage. En plus du gros lot, ce nouveau jeu sur terminal propose également les lots suivants :

- quatre lots de un million de dollars,
- 20 lots de 100 000 $,
- 14 lots Mise-tôt de 100 000 $ auxquels sont admissibles les billets achetés entre le 1er et le 14 février,
- des lots de 1 000 $ lorsque les six premiers chiffres d'une sélection correspondent aux six premiers chiffres du numéro gagnant du gros lot et de 20 $ lorsque les deux derniers chiffres d'une sélection correspondent aux deux derniers chiffres du numéro gagnant du gros lot.

En Ontario, les ventes pour le tirage du 28 février ont représenté plus de 39 p. cent des ventes nationales, soit 29,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2007.

Loteries sportives

Notre catégorie provinciale des loteries sportives a été rajeunie et, au cours de l'exercice, ses ventes ont atteint leurs plus hauts niveaux en 10 ans. La catégorie récolte les fruits des récentes améliorations apportées aux options PROPS et POOLS, de la plus grande efficacité et efficience des bases de données et d'une collaboration avec les casinos dans les centres de villégiature amorcée avec l'ouverture de nouvelle section des sports (Sports Section) en septembre 2005 à Casino Niagara.

Sports Section est un centre de loteries sportives et de pari hors piste où les clients peuvent, dans une ambiance de casino, jouer à divers produits de loterie tout en regardant plusieurs événements sportifs présentés sur des téléviseurs à écran géant. Les jeux Casino Sports fonctionnent séparément des jeux PRO•LINE traditionnels. Les jeux CASINO OVER/UNDER, CASINO ODDS, CASINO POINT SPREAD et CASINO PROPS offrent des limites plus élevées pour les mises, des cotes et des événements uniques, et des délais de paiement différents. Ils sont offerts uniquement à Casino Windsor et à Casino Niagara.

La collaboration entre les loteries et les casinos a été étendue ce trimestre au Legends Sports Bar, le nouveau salon de jeu et de sport de plusieurs millions de dollars établi à Casino Windsor. La section bar de 170 places du salon est dotée de 36 téléviseurs haute définition, de trois écrans de projection de neuf pieds et d'un tableau sportif électronique de 119 pieds, et propose un menu qui rappelle l'ambiance des stades.

L'introduction des versions casino des populaires loteries sportives d'OLG témoigne de la réussite synergique de la collaboration entre différents secteurs d'activité et a fait de Casino Windsor et de Casino Niagara les principaux détaillants de loterie sportives de la province. L'initiative est un volet important de la stratégie provinciale sur le jeu, qui donne à OLG le mandat d'accroître la compétitivité de ses établissements de jeu.

Bingo

La revitalisation du secteur du bingo de bienfaisance de l'Ontario fait partie de la Stratégie sur le jeu de l'Ontario, annoncée en janvier 2005. Au cours de l'exercice, OLG a poursuivi l'introduction du bingo électronique dans des établissements pilotes.

Revitalisation du bingo

Le bingo soutient des milliers d'organismes communautaires sans but lucratif de la province. Le projet de bingo électronique (e-bingo) vise à procurer une nouvelle expérience de divertissement en misant sur un service à la clientèle amélioré, une technologie nouvelle et des installations modernisées pour attirer de nouveaux joueurs et raviver l'intérêt des anciens clients. La première étape du projet pilote, qui s'est déroulée à des établissements situés à Barrie, Kingston, Peterborough et Sudbury, a produit des résultats encourageants. Le projet pilot e-bingo a connu du succès dans les marchés en développement de leurs collectivités respectives. Ils ont recueilli des fonds pour les organismes de bienfaisance locaux et contribué à la préservation des retombées pour les partenaires locaux. Les autres marchés envisagés en vue de la poursuite du projet pilote sont Windsor, Thunder Bay, la région du Niagara, Sarnia/Point Edward, Cornwall et Mississauga.

Ces établissements pilotes supplémentaires nous permettront d'évaluer différentes conditions de marché, parmi lesquelles la concurrence transfrontières, la conjoncture régionale et les diverses tailles de marché.

Félicitations aux gagnants d'un prix dans la division des Loteries d'OLG.

- Prix de l'*American Gaming Associations*, Meilleure campagne de publicité multiformat pour la campagne *Meet Ned Buckle* portant sur le jeu de loterie PayDay.
- Prix CASSIE[1] Argent, catégorie *Off to a Good Start*, pour la campagne *Meet Ned Buckle* portant sur le jeu de loterie PayDay.
- Prix CASSIE[1] Or, Meilleure performance en dix ans d'histoire des prix CASSIE.

[1] *Canadian Advertizing Success Story Industry Excellence Awards*

Employés et technologie

Les six casinos OLG et autochtone et les 17 salles de machines à sous OLG ont généré des revenus de 2,0 milliards de dollars au cours de l'exercice. De ce montant, environ 13 millions de dollars ont été versés directement aux collectivités d'accueil de cinq casinos OLG, 4,8 millions de dollars à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island et 57,5 millions de dollars aux collectivités d'accueil des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes.

Ces revenus et leurs retombées sous forme d'activité touristique dans les régions où sont situés ces établissements et dans l'ensemble du secteur des courses de chevaux stimulent fortement le développement économique de la province.

Excellence du service de jeu

Amélioration de la qualité et continuité du service à la clientèle. Voilà les objectifs fondamentaux que poursuivent tous les établissements de jeu d'OLG. Nous travaillons à les réaliser à l'aide de nos équipes locales d'Excellence opérationnelle, de notre formation au leadership Excellence du service à la clientèle et de notre nouveau système de service à la clientèle.

À la fin de l'exercice 2007, les équipes d'Excellence opérationnelle étaient présentes à 15 établissements de jeu, soit Clinton, Dresden, Georgian, Grand River, Hanover, Hiawatha, Kawartha, Mohawk, Point Edward, Sault Ste. Marie, Thousand Islands, Thunder Bay, Western Fair et Woodstock.

Le programme novateur de formation au leadership Excellence du service à la clientèle d'OLG destiné à tous les chefs et superviseurs des établissements de jeu a été achevé pendant l'exercice et notre système de service à la clientèle a été entièrement mis en œuvre. Ce système fournit des procédures claires pour toutes les plaintes des clients et en assure le suivi grâce à une base de données centralisée couvrant tous les établissements de jeu, ce qui assure un traitement efficace des plaintes et l'accessibilité de l'information.

Progrès technologiques

Technologie TITO

La technologie TITO (Ticket In – Ticket Out) ayant donné de bons résultats au cours des essais pilotes de l'année précédente, la technologie a été mise en œuvre dans la majorité des établissements de jeu OLG pendant l'exercice 2007.

À la salle de machines à sous OLG à Woodbine Racetrack, l'essai pilote a mesuré l'acceptation des clients et la compatibilité de la technologie avec l'infrastructure de jeu en place. Pendant l'exercice, les 1 945 machines à sous à OLG à Woodbine Racetrack ont été entièrement converties à TITO et la technologie a été implantée dans d'autres établissements de jeu. Les appareils à cinq et à vingt-cinq cents ont été convertis à TITO dans la plupart des salles de machines à sous OLG et des casinos OLG.

Avec TITO, les joueurs n'ont plus à manipuler de pièces de monnaie ni à attendre qu'une trémie soit réapprovisionnée. Le personnel manipule moins de pièces de monnaie. De plus, le revenu par machines augmente, et les coûts d'exploitation et d'entretien des machines à sous, des récepteurs de pièces de monnaie et des trémies diminuent.

Le passage à TITO prouve l'engagement constant d'OLG à l'égard de l'amélioration du service à la clientèle et de l'efficacité opérationnelle.

Partenaires dans la collectivité

Au cours de l'exercice 2007, OLG a versé plus de 70 millions de dollars en paiements tirés des produits non fiscaux provenant du jeu aux 23 municipalités qui accueillent les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG dans les hippodromes. Les paiements représentent la part des produits bruts des machines à sous des collectivités d'accueil.

Les municipalités qui accueillent une salle de machines à sous dans un hippodrome touchent 5 p. cent des produits tirés des 450 premières machines à sous et 2 p. cent des produits tirés des machines à sous supplémentaires. Chaque municipalité utilise ces fonds à sa discrétion.

Par ailleurs, les hippodromes et les gens de chevaux touchent respectivement 10 p. cent des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Dans le cas de la salle de machines à sous OLG à Ajax, la Commission des courses de l'Ontario touche l'autre versement de 10 p. cent pour le développement économique de l'industrie des courses de chevaux en Ontario. Les propriétaires d'hippodromes et leurs gens de chevaux ont reçu plus de 2,06 milliards de dollars depuis le lancement du programme en 1998.

À l'heure actuelle, le gouvernement de l'Ontario attribue également 2 p. cent des produits tirés des machines à sous des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes aux programmes de recherche, de traitement et de prévention du jeu problématique de la province. Il s'est engagé à verser au moins 36 millions de dollars par année à ce programme.

Casinos OLG – Retombées économiques des activités au 31 mars 2007

Établissements	Date d'ouverture	Nombre d'employés	Masse salariale annuelle (milliers $)	Part des municipalités* (milliers $)	Nombre de clients (milliers)	Machines à sous	Tables de jeu
OLG Casino à Brantford	17 novembre 1999	913	37 114 $	3 702 $	2 032	514	56
OLG Casino à Sault Ste. Marie	19 mai 1999	346	14 864	1 470	794	431	13
Great Blue Heron Charity Casino (salle de machines à sous)	3 mai 2000	***	***	****	1 320**	535	*****
OLG Casino à Point Edward	18 avril 2000	531	22 113	2 038	707	490	30
OLG Casino à Thousand Islands	20 juin 2002	458	19 555	3 308	1 208	520	26
OLG Casino à Thunder Bay	28 août 2000	406	17 762	2 447	1 176	452	15
Total		**2 654**	**111 408 $**	**12 965 $**	**7 237**	**2 942**	**140**

Note : La Première nation des Mississaugas de Scugog Island est propriétaire de Great Blue Heron Charity Casino, exploité par Great Blue Heron Gaming Company, propriété exclusive de Casino Austria, Fantasy Gaming et Sonco Gaming. OLG gère la salle de machines à sous uniquement. Great Blue Heron Charity Casino est un casino autochtone et une importante initiative des Premières nations. La bande indienne (nº 34) de Scugog Island a formé la Baagwating Community Association, organisme de bienfaisance sans but lucratif qui exploite et gère les tables de jeu.

Le gouvernement de l'Ontario perçoit 20 p. cent des produits tirés du jeu et l'intégralité des bénéfices nets de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Chariy Casino.

* 5 p. cent des produits provenant des 450 premières machines à sous, et 2 p. cent des produits des machines supplémentaires.

** Nombre de clients de tout l'établissement Great Blue Heron.

*** 253 employés de Great Blue Heron Gaming Company travaillent à la salle de machines à sous. La masse salariale est de 13,3 millions de dollars.

**** À titre de collectivité d'accueil de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Charity Casino, les Mississaugas touchent 5 p. cent des produits des machines à sous.

***** Great Blue Heron Charity Casino exploite les tables de jeu et OLG s'occupe uniquement de la gestion et de la comptabilité de la salle de machines à sous.

Salles de machines à sous OLG – Retombées économiques des activités au 31 mars 2007

Salles de machines à sous	Date d'ouverture	Nombre d'employés	Masse salariale annuelle (milliers $)	Nombre de clients (milliers)	Machines à sous	Part des hippodromes* (milliers $)	Part des gens de chevaux* (milliers $)	Part des municipalités* (milliers $)
Ajax Downs	28 fév. 2006	229	9 094 $	1 150	250	8 610 $	8 610 $	4 305 $
Clinton Raceway	24 août 2000	85	3 579	183	108	1 215	1 215	607
Dresden Raceway	18 avril 2001	87	3 826	203	108	1 297	1 297	649
Flamboro Downs	11 oct. 2000	258	12 187	1 513	791	11 689	11 689	4 334
Fort Erie Race Track	9 sept. 1999	285	14 058	1 189	1 111	6 113	6 113	1 943
Georgian Downs	27 nov. 2001	204	8 654	1 080	455	9 216	9 216	4 578
Grand River Raceway	4 déc. 2003	125	5 726	657	201	3 722	3 722	1 861
Hanover Raceway	19 fév. 2001	87	3 848	315	110	1 681	1 681	841
Hiawatha Horse Park	8 mai 1999	169	7 593	679	452	3 636	3 636	1 813
Kawartha Downs	22 nov. 1999	173	7 993	826	450	6 490	6 490	3 245
Mohawk Racetrack	10 août 1999	265	12 296	1 400	852	15 713	15 713	5 632
Rideau Carleton Raceway	16 fév. 2000	301	14 250	1 592	1 250	12 165	12 165	3 747
Sudbury Downs	26 nov. 1999	147	6 912	555	343	4 342	4 342	2 171
Western Fair Raceway	28 sept. 1999	327	13 847	1 279	750	10 273	10 273	3 904
Windsor Raceway	16 déc. 1998	248	11 617	792	750	5 119	5 119	1 958
Woodbine Racetrack	27 mars 2000	691	31 350	4 410	1 947	55 463	55 463	14 939
Woodstock Raceway	20 juin 2001	86	3 998	315	112	2 043	2 043	1 022
Total		**3 767**	**170 828 $**	**18 138**	**10 040**	**158 787 $**	**158 787 $**	**57 549 $**

* Les hippodromes et les gens de chevaux touchent respectivement 10 p. cent des produits provenant des machines à sous; les municipalités touchent 5 p. cent des produits tirés des 450 premières machines à sous et 2 p. cent des produits tirés des machines à sous supplémentaires.

Des défis à relever

Les casinos dans les centres de villégiature de l'Ontario sont devenus de véritables destinations de villégiature au cours d'un exercice marqué par des défis concurrentiels, l'attribution de prix de reconnaissance et des produits de 1,5 milliard de dollars.

Les casinos OLG dans les complexes de villégiature continuent d'affronter les défis que posent l'intensification de la concurrence et le raffermissement du dollar canadien en devenant des destinations vacances et divertissement de qualité au sein de leurs marchés.

Casino Windsor

Casino Windsor a célébré son 12e anniversaire au cours de l'exercice alors que les travaux de rénovation et d'agrandissement se poursuivaient. Constamment récompensé par des prix régionaux dans toutes les grandes catégories, Casino Windsor continue d'affronter une concurrence transfrontières de plus en plus vive en misant résolument sur l'établissement de synergies et le raffermissement de ses offres aux joueurs.

En décembre, Casino Windsor a annoncé la signature d'un contrat de licence pour la marque Caesars en vertu duquel il changera de dénomination pour Caesars Windsor au début de 2008 lorsque la propriété aura terminé son agrandissement de 400 millions de dollars, qui inclura une tour hôtelière de 22 étages et un centre de divertissement de 5 000 places. En plus de l'engagement d'agrandir l'établissement et l'investissement dans une nouvelle image mentionnés précédemment, la Société investit également dans la construction du centre d'énergie propre de Windsor *(Windsor Clean Energy Centre)*, qui fournira de l'électricité, du chauffage et de la climatisation « propres et vertes » au centre de divertissement, et dans d'autres services non liés au jeu. Grâce à un nouveau programme « Total Rewards », qui permet aux membres du Club de jouer, d'accumuler des crédits et d'obtenir des récompenses à près de 40 établissements de Harrah's Entertainment, combiné à la marque Caesars et à des services hors du commun, Caesars Windsor fidélisera les clients en leur offrant la meilleure expérience de casino de la région.

Amorcés en 2005, les travaux d'agrandissement et de rénovation se sont poursuivis au cours de l'exercice avec l'ouverture le 6 avril 2006 d'une vaste aire d'accueil des clients en autocar. En août, la première section de la salle de jeu nouvellement rénovée de Casino Windsor a été réouverte. Elle offre de nouveaux jeux, la technologie la plus récente, une finition superbe, une moquette aux couleurs vives, des allées spacieuses et des sièges ergonomiques. Les rénovations ont pris fin en mars 2007. En septembre, les amateurs de sport ont fait la queue à l'ouverture du Legends Sports Bar, salon chic doté de 36 écrans haute définition visibles à partir de trois sections de fauteuil distinctes pouvant accueillir 170 amateurs de sport. Sa riche sélection de mets rappelant l'ambiance des stades, son tableau sportif, le plus grand du Canada, et son décor contemporain ont fait de ce salon ultramoderne l'endroit tout désigné pour lancer le nouveau produit de pari sportif d'OLG, GAME PICKS. Seul jeu de pari sportif du genre dans la région, GAME PICKS comprend quatre jeux : CASINO OVER/UNDER, CASINO ODDS, CASINO POINT SPREAD et CASINO PROPS.

Casinos Niagara

Les événements nationaux et internationaux qui se sont tenus aux Casinos Niagara pendant l'exercice ont produit une synergie fructueuse entre le divertissement destiné à nos clients et les reportages télévisés promotionnels.

Au cours de l'exercice, Fallsview Casino Resort a été l'hôte des deuxièmes championnats annuels Degree Poker, le plus important tournoi de poker gratuit du Canada, qui met en présence 3 000 joueurs de poker des quatre coins du pays. Le tournoi a été télédiffusé en sept épisodes à TSN (*The Sports Network*) et TSN HD en septembre 2006. Le casino a également coparrainé le premier tournoi Ace and Aces Celebrity Golf Classic au Grand Niagara Resort et invité les golfeurs à participer à un tournoi de poker des célébrités au profit du fonds de bienfaisance du conseil municipal de Niagara Falls. L'événement a reçu l'attention des médias, notamment du *Toronto Sun*, du *National Post*, de la *Presse canadienne*, de Citytv et de CHCH-TV. Les casinos ont également été le théâtre de deux événements du World Poker Tour – l'omnium de poker canadien et le championnat de poker nord-américain – qui ont attiré des joueurs de poker de renommée internationale. L'omnium canadien a été diffusé en mars 2007 et le championnat de poker nord-américain, en mai 2007.

Les autres points saillants incluent l'ouverture du Yuk Yuks, club d'humoristes situé à la sortie de la salle de jeu de Casino Niagara. Le club présente certains des meilleurs monologuistes humoristes du pays les jeudis, vendredis et samedis en plus d'être l'hôte de fêtes et d'événements spéciaux. Fallsview s'est associé au ministère du Tourisme de l'Ontario, à la Commission des parcs du Niagara, à la Commission canadienne du tourisme et à la Ville de Niagara Falls pour accueillir deux épisodes de la populaire émission de télévision américaine *Live with Regis and Kelly*. En août, *Breakfast Television* de Citytv a consacré à Fallsview Casino Resort quatre capsules « Live Eye » qui ont porté sur l'attraction aquatique Hydro-Teslatron de Fallsview, l'Avalon Ballroom Theatre, le restaurant 17 Noir et une séance d'initiation au Texas Hold 'Em poker. Fallsview a collaboré avec Warner Brothers Pictures et la Commission des parcs du Niagara pour offrir une projection spéciale du film à succès *Superman Returns* avant son arrivée en salles. Une fête d'avant-lancement du nouvel album *mySoul* du populaire groupe canadien Jacksoul a eu lieu au 365 Club. Le groupe a interprété des chansons qui ont été enregistrées en vue de leur diffusion dans plus d'une dizaine de stations de radio du Canada. Cette prestation sera présentée dans une émission de télé spéciale et sur DVD.

Tout en se tournant vers de nouveaux publics, les casinos de Niagara continuent de participer et de contribuer à leur propre collectivité. Plus de 750 associés de Fallsview Casino Resort et Casino Niagara ont donné de leur propre temps et participé au Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer de la région. La marche à relais nocturne de 12 heures en soutien à la recherche sur le cancer a permis de recueillir plus de 300 000 $. Plus de 400 associés répartis en 17 équipes ont bravé des pluies torrentielles pour participer au festival de canots dragons de St. Catharines dans le bassin d'aviron historique Henley. À cette occasion, ils ont recueilli plus de 33 000 $ au profit de Wellspring Niagara et du Musée de St. Catharines. Fallsview a également accueilli le deuxième événement annuel Estée Lauder Girls Sleepover qui soutient la recherche et l'information concernant le cancer du sein et a fait don à la Fondation pour la recherche sur le cancer du sein d'un montant de 15 000 $ provenant de la vente de billets pour le spectacle de LeAnn Rimes.

Casino Rama

Casino Rama a célébré 10 ans d'excellence en divertissement le 31 juillet 2006, et l'événement n'est pas passé inaperçu. Élu casino préféré de l'Ontario par les lecteurs du *Toronto Sun* comme chaque année depuis son ouverture, Casino Rama ne manque pas de raisons de célébrer et de se féliciter de sa réussite à divertir les clients et à les faire revenir année après année.

Une réception soulignant 10 années de divertissement à Casino Rama a eu lieu au début d'août au salon Silver Nightingale Ballroom. La haute direction de Casino Rama, ses employés de l'année et le titulaire du prix Chef ont accueilli au champagne près de 400 invités, parmi lesquels des dirigeants communautaires, des fournisseurs clés et des partenaires commerciaux.

Casino Rama compte poursuivre sa tradition de réussites. Un processus de planification stratégique à long terme faisant intervenir tous les employés, du personnel de première ligne aux dirigeants, a débuté au cours de l'exercice, alors que la qualité incomparable du divertissement continue de faire affluer les clients, qu'ils soient nouveaux ou réguliers. Au cours de l'exercice, la scène d'Entertainment Centre a eu l'honneur d'accueillir certains des plus grands noms de la musique et du divertissement, incluant Jon Stewart, Jeff Foxworthy, Dolly Parton, Alan Jackson, Jewel, Ringo Starr, The Four Tops, Foreigner, The Beach Boys, le Cirque impérial de Chine et le groupe Blue Man.

Casino Rama a toujours été un commanditaire important des événements et des services qu'offrent les collectivités environnantes. Pendant l'exercice, son soutien est allé à de nombreuses activités et institutions culturelles comme le festival de folklore Mariposa, le festival littéraire du musée Leacock, l'Images Thanksgiving Studio Tour et le Wye Marsh Wildlife Centre, et à des organismes et événements communautaires comme le Refuge pour femmes Green Haven, Anishnaabe Kwewag Gamig (refuge pour femmes autochtones), la Fondation communautaire d'Orillia et le Avea Gala, et l'activité d'appréciation des bénévoles de l'Hospice of Orillia.

Responsabilité de la direction à l'égard des rapports annuels

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel* sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son comité de vérification et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit périodiquement avec la direction et les vérificateurs internes et externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont pertinents et fiables et que les éléments d'actif de la Société sont bien protégés. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les vérificateurs internes sont examinés par le comité. Le dirigeant principal, Risques, responsable de la Gestion de la vérification interne et des risques de l'entreprise, relève directement du Comité de vérification et de gestion des risques.

Grant Thornton LLP et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques, ont examiné les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés. Les vérificateurs indépendants jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

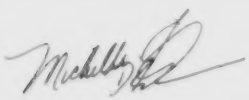

Michelle DiEmanuele
Présidente-directrice générale intérimaire
Le 18 mai 2007

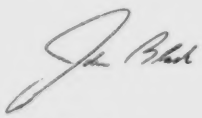

John Black
Dirigeant des finances
Le 18 mai 2007

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la somme à payer à la province de l'Ontario et de l'avoir en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 18 mai 2007

Grant Thornton LLP

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés
Sault Ste. Marie, Canada

Le 18 mai 2007

Bilan consolidé

Au 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	408 076 $	320 818 $
Débiteurs	78 699	48 641
Charges payées d'avance et autres	59 276	56 744
Tranche des prêts échéant à moins d'un an (note 4)	7 482	7 904
	553 533	434 107
Liquidités soumises à restrictions (note 2)	122 400	282 851
Frais de démarrage et charges reportées (note 3)	5 550	12 081
Prêts (note 4)	49 760	51 833
Immobilisations (note 5)	2 412 353	2 293 833
Écart d'acquisition (note 7)	1 776	–
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	15 057	16 139
Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 9)	173 113	156 346
	3 333 542 $	**3 247 190 $**
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	384 338 $	328 691 $
Somme à payer aux exploitants (note 10)	50 754	48 871
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 10)	2 534	1 138
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	6 042	6 361
Produits reportés	13 366	16 875
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	176 974	263 952
	634 008	665 888
Somme à payer aux Premières nations (note 9)	173 113	156 346
Dette à long terme (note 11)	214 747	378 511
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	1 165	1 081
Avoir		
Somme à payer à la province d'Ontario	167 174	161 459
Réserves (note 2)	122 091	233 616
Avoir en immobilisations	2 021 244	1 650 289
	2 310 509	2 045 364
	3 333 542 $	**3 247 190 $**

Engagements (notes 2, 4, 10 et 13)

Éventualités (notes 10 et 14)

Événement postérieur à la date du bilan (note 10e)

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil,

Michael Gough,
président du conseil

Marlene McGraw,
administratrice

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Produits		
Loteries et Bingo	2 655 607 $	2 432 673 $
Casinos dans des complexes de villégiature	1 463 676	1 666 851
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	1 965 510	1 924 225
	6 084 793 $	**6 023 749 $**
Frais d'exploitation		
Loteries et Bingo	1 919 744 $	1 699 428 $
Casinos dans des complexes de villégiature	1 489 268	1 562 424
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	1 043 755	1 019 000
	4 452 767 $	**4 280 852 $**
Bénéfice avant les éléments suivants	**1 632 026 $**	**1 742 897 $**
Intérêts et autres produits	46 175 $	42 795 $
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(26 864)	(33 905)
Gain de change	16 784	20 012
Bénéfice net	**1 668 121 $**	**1 771 799 $**

Information sectorielle (note 15)

Voir les notes complémentaires

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	1 668 121 $	1 771 799 $
Amortissement des immobilisations	230 333	208 803
Amortissement des éléments autres que les immobilisations	8 098	9 496
Charge de désactualisation	84	71
Perte sur la cession d'immobilisations	10 559	7 728
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(30 058)	(6 491)
Charges payées d'avance et autres	(2 532)	5 153
Créditeurs et charges à payer	55 647	50 098
Somme à payer aux exploitants	1 883	3 247
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning	1 396	(260)
Somme à payer au gouvernement du Canada	(320)	(3 294)
Produits reportés	(3 509)	(1 165)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	1 939 702	2 045 185
Financement		
Augmentation de la dette à long terme	–	7 752
Remboursements de la dette à long terme	(250 742)	(176 650)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(250 742)	(168 898)
Investissement		
Somme à recevoir de Falls Management Company	–	3 665
Frais de démarrage et charges reportées	(486)	(3 660)
Émission de prêts	(7 555)	(22 043)
Remboursement de prêts	10 051	7 585
Dépenses en immobilisations	(362 062)	(277 618)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	3 374	3 695
Acquisition d'une entreprise (note 7)	(2 500)	–
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	160 451	(9 980)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(198 727)	(298 356)
Autres		
Versements à la province d'Ontario	(1 362 566)	(1 486 408)
Distributions aux Premières nations	(46 044)	(100 820)
Diminution (augmentation) de la somme à payer aux Premières nations	5 635	(314)
Flux de trésorerie nets liés aux autres activités	(1 402 975)	(1 587 542)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87 258	(9 611)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	320 818	330 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**408 076 $**	**320 818 $**
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts encaissés en espèces	19 042 $	13 336 $
Intérêts versés en espèces	25 847	34 390

Voir les notes complémentaires

État consolidé de l'évolution de la somme à payer à la province d'Ontario

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Bénéfice net	1 668 121 $	1 771 799 $
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(348 130)	(266 195)
Amortissement des immobilisations	230 333	208 803
Acquisition d'une entreprise	(2 500)	–
Charge de désactualisation	84	71
Remboursements de la dette à long terme	(250 742)	(176 650)
Augmentation de la dette à long terme	–	7 752
Distributions aux Premières nations	(40 409)	(101,134)
Virements des (aux) réserves, montant net	111 524	(14 782)
	(299 840)	(342 135)
Somme à payer pour l'exercice considéré	1 368 281	1 429 664
Versements à la province d'Ontario	(1 362 566)	(1 486 408)
Somme à payer moins les versements	5 715	(56 744)
Somme à payer à la province d'Ontario au début de l'exercice	161 459	218 203
Somme à payer à la province d'Ontario à la fin de l'exercice	**167 174 $**	**161 459 $**

Voir les notes complémentaires

Avoir consolidé en immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	**1 650 289 $**	**1 424 070 $**
Dépenses en immobilisations, montant net	348 130	266 195
Amortissement des immobilisations	(230 333)	(208 803)
Acquisition d'une entreprise	2 500	–
Charge de désactualisation	(84)	(71)
Remboursements de la dette à long terme	250 742	176 650
Augmentation de la dette à long terme	–	(7 752)
Solde à la fin de l'exercice	**2 021 244 $**	**1 650 289 $**

Voir les notes complémentaires

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loteries, de cinq casinos OLG, des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino, de dix-sept salles de machines à sous dans les hippodromes et de quatre casinos dans un complexe de villégiature dans la province de l'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Group, L.P. et Great Blue Heron Gaming Company pour l'exploitation respectivement du Casino Windsor, du Casino Rama, du Casino Niagara et du Niagara Fallsview Casino Resort (Fallsview) et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino.

Les actifs, les passifs et les activités des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino sont compris dans les présents états financiers consolidés. Les résultats d'exploitation sont intégrés aux résultats des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats des autres activités menées au casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino.

1. Principales conventions comptables

a) Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos dans un complexe de villégiature, soit Casino Windsor, Casino Rama, Casino Niagara et Fallsview Casino Resort (Fallsview), et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino.

b) Constatation des produits

Les produits provenant des loteries, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont reportés et constatés au moment du tirage. Les produits provenant des jeux INSTANT sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et du bingo sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à l'écart entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

Les produits ne provenant pas des jeux, qui comprennent les produits tirés de l'hôtellerie, de la nourriture et des boissons, du centre de divertissement ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. Cela comprend la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres services offerts gratuitement aux clients.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

c) Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les clubs de joueurs des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais en espèces. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état des résultats consolidés.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Au 31 mars 2007, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts bancaires à terme s'élevant à 78 700 000 $ (32 900 000 $ en 2006) portant intérêt à des taux variant de 4,1 à 4,2 pour cent (3,6 à 3,7 pour cent en 2006).

e) Frais de démarrage et charges reportées

Certaines dépenses, comprenant les honoraires de rémunération, de consultation et autres frais, engagées pour l'aménagement et l'ouverture d'établissements de jeux sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture de l'établissement.

Les dépenses, qui comprennent les honoraires de rémunération, de consultation et autres frais, engagées pour l'élaboration d'un système informatique de gestion sont reportées et amorties sur une période ne dépassant pas cinq ans. Les autres charges reportées, engagées à la suite du financement de la construction des installations pour les Chippewas de Mnjikaning, sont amorties sur la durée de la dette en question.

f) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	2 à 10 ans
Améliorations locatives	4 à 15 ans
Matériel pour les jeux de loterie	3 à 7 ans
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	2 à 10 ans

Les immobilisations sont amorties une fois qu'elles sont utilisées.

Les constructions en cours et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les frais de démarrage et les charges reportées, les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et les immobilisations, qui sont amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif, y compris les flux de trésorerie qui reviennent à la province de l'Ontario. Si la valeur comptable d'un actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa juste valeur est constatée.

Les actifs destinés à être vendus seraient présentés de façon distincte au bilan consolidé et constatés à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classés comme destinés à la vente seraient présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

Au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006, il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de ces actifs, à l'exception de ce qui figure à la note 6.

h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme passif dans l'exercice au cours duquel l'obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée. Ce passif est lié à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à long terme qui découle de son acquisition, de sa construction, de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. La Société constate également un actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie de l'actif. Par conséquent, la Société a comptabilisé un passif actualisé lié aux obligations découlant des dispositions de certains contrats de location concernant la sortie de biens loués à la fin de la durée des contrats de location. Le rajustement des améliorations locatives découlant des coûts de mise hors service d'immobilisations est amorti dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des baux.

À la suite de l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation sera rajustée à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps et les modifications aux flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la Société a enregistré une charge d'amortissement de 227 000 $ (226 000 $ en 2006) dans l'état des résultats consolidés. La Société a inscrit un passif de 1 165 000 $ (1 081 000 $ en 2006) au titre de la valeur actualisée estimative des coûts de mise hors service des améliorations locatives à l'échéance des baux et comptabilisé des coûts reportés de mise hors service d'immobilisations de 564 000 $ (784 000 $ en 2006).

Le montant brut de l'obligation s'élève à 1 299 000 $ (1 285 000 $ en 2006), et devrait être payé sur une période de deux à neuf ans. Le taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit s'établit à 7 pour cent. La charge de désactualisation de l'exercice a atteint 84 000 $ (71 000 $ en 2006).

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

i) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel qui découle lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise acquise excède la somme des montants attribués aux actifs corporels et aux actifs incorporels acquis, déduction faite des passifs pris en charge, en fonction de leur juste valeur. Lorsque la Société s'engage dans un regroupement d'entreprises, la méthode de l'acquisition est utilisée. L'écart d'acquisition est rattaché, à la date du regroupement d'entreprises, aux unités d'exploitation qui sont censées profiter du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Comme première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, doit être comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi une dépréciation et il n'est pas nécessaire de passer à la deuxième étape. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur; en pareil cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à la valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Au 31 mars 2007, aucune dépréciation de la valeur comptable n'existait pour cet actif.

j) Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier du Casino Rama.

k) Conversion des comptes établis en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les postes des résultats consolidés sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils se produisent.

l) Instruments financiers dérivés

Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt à terme non renouvelable (note 11). Casino Rama Inc. n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation. Selon la politique de la Société, elle désigne en bonne et due forme chaque instrument financier dérivé comme couverture d'un instrument d'emprunt bien identifié. La Société considère que les instruments financiers dérivés sont efficaces comme couvertures, tant lors de leur mise en place que pendant la durée de l'instrument, puisque la durée jusqu'à l'échéance, le montant de capital (notionnel) et le taux d'intérêt de référence des instruments concordent tous avec les conditions de l'instrument d'emprunt couvert.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société utilise des contrats de swap de taux d'intérêt dans le cadre de son programme visant à gérer les fluctuations des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables sur l'ensemble de son portefeuille d'instruments d'emprunt et le coût d'emprunt global connexe. Un contrat de swap de taux d'intérêt comporte l'échange périodique de paiements sans qu'il y ait un échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés, et celui-ci est constaté comme un ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant connexe à payer aux parties ou à recevoir d'elles est compris dans les ajustements des intérêts courus. La juste valeur représente le montant qui serait payé pour résilier ou remplacer les contrats.

Les gains et les pertes réalisés à la résiliation des contrats de swap de taux d'intérêt sont reportés dans le bilan consolidé et amortis à titre d'ajustement des intérêts débiteurs liés à l'obligation sur la durée de vie résiduelle du contrat de swap résilié. Dans l'éventualité d'une extinction anticipée de l'obligation d'emprunt, tout gain ou perte réalisé ou non réalisé sur le swap sera constaté dans les résultats consolidés au moment de l'extinction.

m) Garanties

La Société a adopté les dispositions de présentation d'information contenues dans la note d'orientation concernant la comptabilité nº 14 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulée « Informations à fournir sur les garanties ». La Société n'a pas de garanties nécessitant la présentation d'informations dans les états financiers consolidés.

n) Estimations

Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants d'actifs et de passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés ainsi qu'aux montants présentés à titre de produits et charges de l'exercice. Les estimations importantes servent notamment à déterminer la valeur des reconnaissances de dettes, la valeur des prêts, la durée de vie utile de tous les biens amortissables, la possibilité de recouvrement des immobilisations et de l'écart d'acquisition, du passif au titre des prix non réclamés, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de la provision pour les points gagnés dans le cadre de clubs de joueurs et de la dette non réglée sur les jetons et les billets. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

o) Opérations non monétaires

Selon le chapitre 3831 du Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés), *Opérations non monétaires*, un actif qui est échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire doit être évalué à sa juste valeur, sauf dans les cas suivants : l'opération ne présente aucune substance commerciale; l'opération représente l'échange d'un bien détenu qui sera vendu dans la même branche d'activité afin de faciliter les ventes à des clients autres que les parties prenant part à l'échange; ni la juste valeur de l'actif reçu, ni la juste valeur de l'actif cédé ne peut être évaluée de façon fiable; ou l'opération est un transfert non monétaire et non réciproque au profit des propriétaires, qui représente une scission ou une autre forme de restructuration ou de liquidation. Dans ces cas, l'opération doit être mesurée à la valeur comptable. Au 31 mars 2007, la Société n'a aucune opération non monétaire.

Exercice termine le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

p) Récentes prises de position en comptabilité au Canada

Modifications comptables

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, *Modifications comptables* (« le chapitre 1506 »). Le chapitre 1506 précise les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Cette nouvelle norme devant être adoptée au 1er avril 2007 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 1530, *Résultat étendu*, le chapitre 3251, *Capitaux propres*, et le chapitre 3865, *Couvertures*. Les nouvelles normes entrent en vigueur pour les états financiers consolidés de la Société ouverts à compter du 1er avril 2007.

Les nouvelles normes auront les principales incidences suivantes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2008 :

Tous les actifs financiers seront classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : disponibles à la vente, prêts et créances, ou placements détenus jusqu'à leur échéance. Les placements disponibles à la vente seront présentés à leur juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur seront constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et tous les passifs financiers seront présentés au coût amorti. Aucun actif ou passif financier ne sera classé comme étant détenu à des fins de transaction. La Société continue d'évaluer quelle sera l'incidence sur le bilan consolidé de la Société, y compris le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de façon distincte, devront être évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur seront constatées dans les résultats consolidés. L'incidence de l'évaluation des dérivés utilisés à des fins de couverture à leur juste valeur au 1er avril 2007 sera constatée dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les autres éléments du résultat étendu feront partie de l'avoir. Un nouvel état portant le nom de « État du résultat étendu » sera ajouté aux états financiers consolidés et il comprendra le bénéfice net ainsi que les autres éléments du résultat étendu.

Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, *Informations à fournir concernant le capital* (« le chapitre 1535 »). Le chapitre 1535 exige que l'entité fournisse les informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, comprenant la présentation de toutes les exigences concernant son capital en vertu de règles extérieures ainsi que les conséquences de ne pas s'y être conformé. La nouvelle norme entrera en vigueur pour la Société à compter du 1er avril 2008.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Liquidités soumises à restrictions

Les montants indiqués ci-dessous font partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restrictions et sont détenus dans des comptes distincts.

La Société a créé des réserves liquides pour les casinos dans des complexes de villégiature, conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs ou à d'autres modalités convenues, pour les besoins suivants :

i) réserves de remplacement des immobilisations, pour des acquisitions d'immobilisations autres que les réparations courantes ou les rénovations importantes;

ii) réserves d'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;

iii) réserves d'indemnités de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où la Société mettrait fin aux activités de celui-ci.

	2007	2006
Réserves		
Remplacement des immobilisations	65 348 $	122 380 $
Exploitation	23 729	81 506
Indemnités de départ	33 014	29 730
	122 091	233 616
Déduction faite du remplacement d'immobilisations non affecté	36 827	–
	85 264	233 616
Fonds déposés aux fins des lots	28 602	31 961
Prêts à terme	8 534	17 274
	122 400 $	**282 851 $**

Les fonds de remplacement des immobilisations non affectés représentent les fonds au Casino Windsor qui seront utilisés pour les activités courantes de l'exercice 2008, conformément aux dispositions de la convention d'exploitation.

Le 30 mars 2007, des fonds des réserves de remplacement des immobilisations se chiffrant à 34 864 000 $ et des fonds des réserves d'exploitation totalisant 41 265 000 $ ont servi à rembourser la dette à long terme (note 11).

Au cours de l'exercice 2008, la Société s'est engagée à virer 95 millions de dollars et 14 millions de dollars de trésorerie aux réserves d'exploitation et d'immobilisations du Casino Windsor, respectivement, pour renflouer les comptes de réserve jusqu'aux montants précisés dans les dispositions de la convention d'exploitation.

Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés qui représentent le montant estimatif des prix bruts non réclamés, déduction faite de l'estimation des prix, qui selon l'avis de la direction, ne devraient pas être réclamés par les consommateurs.

Les prêts à terme représentent les liquidités soumises à restrictions qui devaient être utilisées à des fins de construction au Fallsview Casino Resort.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Frais de démarrage et charges reportées

	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos dans des complexes de villégiature	19 015 $	17 853 $	1 162 $	3 909 $
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	6 813	4 027	2 786	4 699
	25 828	21 880	3 948	8 608
Charges reportées	25 699	24 097	1 602	3 473
	51 527 $	**45 977 $**	**5 550 $**	**12 081 $**

4. Prêts

	2007	2006
Prêts	60 442 $	63 637 $
Déduction faite de la provision pour prêts	3 200	3 900
	57 242	59 737
Déduction faite de la tranche des prêts échéant à moins d'un an	7 482	7 904
	49 760 $	**51 833 $**

La Société a prêté et s'est engagée à prêter des fonds à des exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments afin d'accueillir les installations de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des exploitants des hippodromes. Les prêts, qui portent intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada, sont remboursables sur des périodes de un à quinze ans. Les remboursements, qui sont basés sur une formule convenue, consistent en retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants des hippodromes. La Société a également prêté des fonds à des municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Les sommes seront récupérées à partir des commissions municipales qui seraient autrement versées.

Au cours de l'exercice 2006, un prêt a été consenti à un exploitant d'hippodrome avec des modalités de remboursement conditionnelles à l'obtention de l'approbation gouvernementale de l'agrandissement de cette propriété. L'emprunt devient exigible lorsque l'emprunteur reçoit un avis écrit de la Société, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'ouverture de l'établissement, indiquant que l'agrandissement aura lieu (soit d'ici mars 2011). Au 31 mars 2007, la somme de 14 092 000 $ a été avancée et a été incluse dans les prêts, la Société estimant que l'approbation gouvernementale sera obtenue et l'avis écrit, livré à l'emprunteur.

Au 31 mars 2007, la Société doit remplir des engagements correspondant à un maximum de 1 908 000 $ envers l'exploitant d'un hippodrome auquel le prêt conditionnel mentionné dans le paragraphe précédent fait référence et de 536 000 $ envers une municipalité.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Terrains	137 008 $	– $	137 008 $	139 235 $
Bâtiments	1 462 548	157 056	1 305 492	1 286 305
Mobilier et agencements	621 360	426 941	194 419	202 872
Améliorations locatives	562 972	287 519	275 453	302 461
Matériel pour les jeux de loterie	163 266	103 787	59 479	82 527
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	583 835	331 819	252 016	223 583
Constructions en cours et actifs inutilisés	188 486	–	188 486	56 850
	3 719 475 $	**1 307 122 $**	**2 412 353 $**	**2 293 833 $**

L'amortissement de l'exercice s'est établi à 230 106 000 $ (208 577 000 $ en 2006).

6. Charges de dépréciation d'actifs

À la suite de l'examen des valeurs comptables, comparativement aux flux de trésorerie nets futurs non actualisés, définis dans la note 1g) des états financiers consolidés, la Société a enregistré une charge de dépréciation totalisant 1 320 000 $ (néant en 2006) pour certains actifs du projet pilote de revitalisation du bingo. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur l'estimation par la Société des résultats d'exploitation de ces emplacements. La charge est inscrite dans les frais généraux et frais d'administration à la note 15 des états financiers consolidés.

7. Acquisition d'une entreprise

Le 30 mars 2007, la Société a acquis certains actifs d'un restaurant en contrepartie d'une somme en trésorerie de 2 500 000 $. L'acquisition a été comptabilisée comme une acquisition d'entreprise à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été affecté aux actifs acquis comprenant des immobilisations de 724 000 $, fondé sur leur juste valeur relative à la date d'acquisition, et une somme résiduelle de 1 776 000 $ attribuée à l'écart d'acquisition des casinos dans des complexes de villégiature.

8. Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	**32 337 $**	**17 280 $**	**15 057 $**	**16 139 $**

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

9. Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations

	2007	2006
Compte en banque distinct au début	150 077 $	110 821 $
Distributions conservées dans un compte en banque distinct au cours de l'exercice	16 250	35 620
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	6 786	3 636
Compte en banque distinct à la fin	173 113	150 077
Distributions courantes à payer aux Premières nations	–	6 269
	173 113 $	**156 346 $**

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province d'Ontario ont conclu une convention de revenu qui donne aux Premières nations de l'Ontario des droits sur les produits nets d'exploitation du Casino Rama, conformément à la définition de la convention. En vertu de cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation.

La convention de revenu du Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 pour cent des distributions nettes du Casino Rama dans un compte en banque distinct si la Société n'a pas reçu une directive conjointe des Chefs de l'Ontario et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution des produits. Au 31 mars 2007, la Société n'a pas reçu cette directive et conserve 35 pour cent des distributions nettes dans un compte en banque distinct portant intérêt. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite entreprise par les Chippewas de Mnjikaning contre la province d'Ontario et la Société. Jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas de Mnjikaning et les Chefs de l'Ontario s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des produits, la Société est tenue de conserver ces fonds.

Le paiement lié aux distributions mensuelles de produit net pour le mois de mars 2006 est compris dans les distributions courantes à payer aux Premières nations mentionnées ci-dessus. En vertu de la convention d'exploitation de Casino Rama, la trésorerie de l'exercice 2007 a servi à rembourser la dette de Casino Rama (note 11).

10. Opérations entre apparentés

a) En vertu des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos dans un complexe de villégiature et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions les conventions d'aménagement et d'exploitation. Les exploitants des casinos sont les suivants : Casino Niagara et Fallsview – Falls Management Group, L.P., dont le commandité est Falls Management Company (propriété de Niagara Casino Group, L.P., Highland Gaming, Inc., Shiplake Gaming Corporation, Olympic V, Inc. et 3048505 Nova Scotia Company dont le commanditaire est Falls Entertainment Corporation; Casino Rama – CHC Casinos Canada Limited, filiale en propriété exclusive détenue indirectement par Penn National Gaming, Inc.); installations de machines à sous Great Blue Heron Charity Casino – Great Blue Heron Gaming Company; et Casino Windsor – Windsor Casino Limited (WCL), qui est détenu à parts égales par Harrah's Entertainment, Inc. et Hilton Hotels Corporation, par l'entremise de filiales en propriété exclusive.

   Le 14 décembre 2006, la Société a conclu une nouvelle convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Holding, Inc. (CEWH), l'un des actionnaires de WCL. Selon les dispositions de la nouvelle convention d'exploitation, commençant à l'échéance ou à la résiliation de la convention d'exploitation actuelle, CEWH succédera à WCL à titre d'exploitant du Casino Windsor jusqu'au 31 juillet 2020, sous réserve d'une résiliation anticipée de la nouvelle convention d'exploitation par la Société ou CEWH en raison de certains événements. Les dispositions de la nouvelle convention d'exploitation sont sensiblement les mêmes que celles de la convention d'exploitation actuelle.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Dans chacun des casinos de complexe de villégiature, l'exploitant est l'employeur des salariés travaillant dans chacun des casinos dans un complexe et tous les salaires et frais relatifs aux salaires sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses résultats consolidés.

b) En vertu d'une convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 $, rajustés en fonction de l'inflation, au titre des services d'exploitation continus. Au cours de l'exercice, la somme de 5 514 000 $ (5 392 000 $ en 2006) a été passée en charges. Des sommes supplémentaires de 7 429 000 $ (6 326 000 $ en 2006) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un renouvellement de bail de cinq ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 659 000 $ (594 000 $ en 2006) pour la location de bureaux à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning, a été passé en charges au cours de l'exercice. Par ailleurs, en vertu d'un bail de huit ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 313 000 $, rajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning. Au cours de l'exercice, la somme de 334 000 $ a été passée en charges (325 000 $ en 2006).

Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning, selon laquelle la Société remboursera aux Chippewas de Mnjikaning 75 pour cent du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées aux Chippewas de Mnjikaning ci-dessus et il est défini dans la convention pour la période du 1er avril 2000 au 31 juillet 2011.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama Inc. à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, en vertu d'un bail de 25 ans, qui expire en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel de 3 500 000 $ rajusté en fonction de l'inflation, qui est payé aux Chippewas de Mnjikaning à même les produits bruts du Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté la Reine. Au cours de l'exercice, la somme de 4 309 000 $ a été passée en charges (4 211 000 $ en 2006).

Les modalités de diverses ententes permettent la désignation et la location de terrains de stationnement additionnels, telles qu'ils sont définis, par les Chippewas de Mnjikaning au Casino Rama et comprennent un loyer annuel d'environ 1 700 000 $, rajusté en fonction de l'inflation. Bien que la désignation et les baux ne soient pas encore finalisés, l'utilisation des terrains est permise et actuellement en cours au Casino Rama. Au cours de l'exercice, la somme de 1 932 000 $ a été passée en charges (1 890 000 $ en 2006).

En mai 2006, la Société s'est engagée dans une lettre d'entente concernant un nouveau processus d'essai de huit mois régissant la gestion et l'administration de projets d'améliorations locatives du Casino Rama, qui exigent des permis de construction afin de pouvoir effectuer et accélérer les améliorations, rénovations et réparations du casino. La lettre d'entente a été finalisée en janvier 2007. En vertu des dispositions de cette lettre d'entente, les Chippewas de Mnjikaning s'engagent directement auprès des entrepreneurs choisis par la Société. Au cours de l'exercice, la somme de 3 369 000 $ a été payée aux Chippewas de Mnjikaning conformément à cette lettre d'entente relativement à l'acquisition des améliorations locatives.

c) En vertu de la convention d'aménagement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit un montant équivalant à 5 pour cent des produits bruts des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino en contrepartie des terrains fournis pour les installations de machines à sous. Au cours de l'exercice, la somme de 4 836 000 $ (6 279 000 $ en 2006) a été payée à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island.

d) En vertu des dispositions de la convention d'exploitation du Casino permanent de Niagara Falls, dans un milieu concurrentiel, conformément à la définition de la convention, l'exploitant a droit à des honoraires de service additionnels et à des honoraires d'attraction. Les honoraires d'attraction sont calculés conformément à la convention pour permettre l'amortissement du total des cotisations de capital versées par l'exploitation aux attractions externes, jusqu'à une cotisation maximale de 30 000 000 $. Au 31 mars 2007, les honoraires à verser à l'exploitant comprenaient des honoraires d'attraction accumulés de 8 289 000 $ (8 506 000 $ en 2006).

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

e) Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning et est exploité en vertu des dispositions d'un bail de 25 ans (échéant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning.

En vertu des modalités de la convention de revenu du Casino Rama datant du 9 juin 2000, les Premières nations de l'Ontario ont droit aux produits nets continus, conformément à la définition de la convention, du Casino Rama ainsi qu'aux produits provenant de la cession des biens meubles, conformément à la définition de la convention, ainsi qu'aux bénéfices non distribués restants à la dissolution ou à la liquidation du casino.

Le 15 mars 2006, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société et l'Ontario First Nations Limited Partnership (OFNLP) ont conclu une entente de principe concernant le partage des revenus découlant du jeu (l'Entente). L'Entente a un caractère non obligatoire et comprend des engagements financiers à exécuter si des ententes officielles (ayant force obligatoire) sont signées et livrées par toutes les parties au plus tard le 31 décembre 2006 et que toutes les autres modalités et conditions de l'Entente sont signées. Le 21 décembre 2006, l'Entente a été prolongée et la date limite de réalisation des ententes officielles est passée du 31 décembre 2006 au 30 mars 2007 et, au 30 mars 2007, une autre prolongation a été conclue et la date limite a été reportée au 29 juin 2007 pour la finalisation des ententes officielles, la ratification de l'OFNLP, et la finalisation de l'ensemble des dispositions de l'entente finale. Le vote portant sur la ratification de l'OFNLP a eu lieu le 18 juin 2007. L'OFNLP n'a pas ratifié les ententes officielles et les négociations sont terminées.

11. Dette à long terme

	2007	2006
Emprunt à terme non renouvelable du Casino Rama	– $	107 215 $
Emprunt de Fallsview Casino Resort	391 721	535 248
	391 721	642 463
Déduction faite de la tranche échéant à moins d'un an	176 974	263 952
	214 747 $	**378 511 $**

a) Casino Rama

En juin 2000, la Société a signé une convention d'agrandissement et de rénovation du Casino Rama. En vertu de la convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet d'agrandissement du Casino Rama incombe aux Chippewas de Mnjikaning. De plus, Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt accordant une facilité de crédit à terme non renouvelable de 186 560 000 $ pour le projet. La facilité de crédit a été remboursée au complet le 30 mars 2007 à l'aide des réserves de remplacement des immobilisations, des réserves d'exploitation, et des comptes bancaires d'exploitation de la Société. Les intérêts payés sur la facilité de crédit pour la période ont totalisé 6 906 000 $ (7 798 000 $ en 2006).

Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu le 6 juillet 2000, sur un capital nominal original de 125 100 000 $. Le solde en vertu de ce contrat s'élevait à 62 550 000 $ au 31 mars 2007 (75 718 000 $ en 2006). Ce contrat donne lieu à un taux fixe de 6,68 pour cent sur le montant nominal en cours. L'exposition au risque de taux d'intérêt se limite à l'écart net entre le taux d'emprunt variable et le taux fixe en vertu du contrat de swap, qui est d'environ 2,3 pour cent au 31 mars 2007. Le taux d'intérêt net à recevoir ou à verser en vertu du contrat est réglé chaque trimestre avec la contrepartie, laquelle est une banque à charte canadienne. Le 30 mars 2007, le contrat de swap de taux d'intérêt a été réglé, ce qui a donné lieu à un paiement de 375 000 $ représentant la juste valeur à cette date. La Société a inscrit le paiement à titre d'intérêts débiteurs dans les résultats consolidés.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

b) Fallsview Casino Resort

En juin 2004, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (province d'Ontario, un apparenté) pour l'acquisition du Fallsview Casino Resort auprès de Falls Management Corporation. Le solde de l'emprunt initial de 794 000 000 $ plus les intérêts est remboursable sur cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,4 pour cent et n'est pas garanti.

Les remboursements de capital au titre de l'emprunt devant être effectués au cours des trois prochains exercices sont approximativement les suivants :

2008	176 974 $
2009	170 867
2010	43 880

12. Instruments financiers

a) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, la somme à recevoir du gouvernement du Canada, les liquidités soumises à restrictions, la somme à payer au gouvernement du Canada, les prêts, la trésorerie et les placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les créditeurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning, la somme à payer aux Premières nations et la dette à long terme. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et de la dette à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, se rapproche de la valeur comptable et elle est estimée en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt en vigueur pour des prêts similaires, en supposant que les emprunteurs aient la même solvabilité et que la période jusqu'à l'échéance soit la même. La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs selon les taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

b) Concentration du risque de crédit

La Société utilise des instruments financiers qui l'exposent potentiellement à une concentration du risque de crédit. Ces instruments comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les prêts. Les équivalents de trésorerie consistent en des dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients des casinos dans des complexes de villégiature. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et maintient des réserves pour des pertes potentielles relatives au crédit, lesquelles, lorsqu'elles se réalisent, correspondent jusqu'à présent aux attentes de la Société.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

13. Engagements

a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimums exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2008	21 488 $
2009	16 506
2010	15 241
2011	10 264
2012	4 851
	68 350
Par la suite	7 216
	75 566 $

b) Fournisseurs

La Société s'est engagée, en vertu de contrats d'entretien de matériel informatique, à effectuer les versements approximatifs suivants :

2008	13 397 $
2009	11 108
2010	11 011
2011	10 719
2012	10 089
	56 324
Par la suite	12 500
	68 824 $

c) Casino Windsor

En ce qui a trait au Casino Windsor, de Windsor (Ontario), et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1er mai 1998, des paiements à rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 $ par année au cours des dix dernières années.

La Société a un engagement à l'égard d'un projet de réaménagement au Casino Windsor dont le coût total ne doit pas dépasser 400 000 000 $. Au 31 mars 2007, la somme de 204 412 000 $ (74 232 000 $ en 2006) a été engagée. En décembre 2006, la Société a contracté une entente relative à une licence d'utilisation d'une marque de commerce avec Caesars World, Inc. (Caesars), filiale en propriété exclusive détenue indirectement par Harrah's. En vertu de cette entente, Casino Windsor

portera le nouveau nom de Caesars Windsor une fois que sera terminée la construction du projet. L'entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Caesars prendra fin le 31 juillet 2020 ou plus tôt si Caesars, ou sa filiale, cesse d'exploiter le complexe du Casino Windsor. Caesars recevra des redevances correspondant à un pourcentage des produits et des résultats d'exploitation, conformément à la définition de l'entente, pour le complexe du Casino Windsor. Conjointement avec la nouvelle désignation et après avoir reçu toutes les approbations réglementaires, le complexe du Casino Windsor lancera plusieurs nouveaux services à la clientèle et programmes de marketing, y compris le programme de fidélisation de la clientèle *Harrah's Total Rewards*.

La société s'engage à concevoir, à construire et à mettre en service un centre d'énergie sur la propriété du Casino Windsor dont le coût total ne doit pas dépasser 50 000 000 $. Au 31 mars 2007, la somme de 11 899 000 $ a été engagée (néant en 2006).

d) Fallsview Casino Resort

En ce qui a trait au Fallsview Casino Resort de Niagara Falls en Ontario, et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la Ville de Niagara Falls, à partir du 7 décembre 2000, des paiements d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 $ par année au cours des dix prochaines années et, par la suite, de 3 000 000 $ par année, rajustés selon l'indice des prix à la consommation, conformément à la définition de la convention.

14. Éventualités

a) En novembre 2003, l'Ontario First Nations Limited Partnership (le demandeur) a déposé une déclaration contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Première nation des Chippewas de Mnjikaning, à titre de parties défenderesses. Selon la déclaration, la province d'Ontario aurait retenu illégalement 20 pour cent des produits bruts provenant de l'exploitation du Casino Rama. Le demandeur réclame des dommages-intérêts correspondant à 20 pour cent des produits bruts du Casino Rama depuis son entrée en exploitation jusqu'à la date du jugement, en plus de dommages-intérêts de 300 000 000 $. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.

b) En novembre 2003, la Première nation des Chippewas de Mnjikaning (le demandeur) a déposé un avis de demande contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et CHC Casinos Canada Limited, à titre de parties défenderesses. Le demandeur prétend être le propriétaire en commow law et le propriétaire bénéficiaire de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama et exige que tous les montants de taxe de vente au détail payés ou accumulés relativement aux achats d'immobilisations soient remboursés. Le demandeur réclame des dommages-intérêts de 21 000 000 $ contre les parties défenderesses, à l'exclusion de CHC Casinos Canada Limited, et réclame que la propriété de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama soit cédée au demandeur. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.

c) La Société a signé quatre ententes de fournisseur de services aux centres de bingo (les fournisseurs de services) dans le cadre du projet pilote de revitalisation du bingo dans les emplacements de Barrie, Peterborough, Kingston, et Sudbury en Ontario. Les contrats stipulent que, advenant un avis de résiliation du projet pilote de revitalisation du bingo par la Société, ou advenant que les fournisseurs de services et la Société s'entendent pour ne pas renouveler ni prolonger l'entente, la Société devra verser aux fournisseurs de services un montant ne dépassant pas 3 013 000 $ se rapportant aux investissements en immobilisations des fournisseurs de services aux centres de bingo. Aucun événement n'est survenu indiquant qu'on ne donnera pas suite au projet et, par conséquent, aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

d) Après la fin de l'exercice, la Société et la Société de la loterie interprovinciale ont reçu une déclaration liée à un recours collectif pour des dommages généraux totalisant 1 milliard de dollars et des dommages-intérêts punitifs s'élevant à 1 milliard de dollars. Selon la déclaration, la Société a fait preuve de négligence lors de l'exploitation et de la gestion des activités de loterie et elle a notamment manqué à son devoir de fiduciaire. Le recours collectif en est à un stade précoce et la Société compte se défendre énergiquement. L'issue ne peut pas être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.

e) À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés. Les estimations, le cas échéant, sont comprises dans les présents états financiers consolidés et s'il y a lieu, les montants des règlements supplémentaires ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.

15. Information sectorielle

2007	Loteries et Bingo	Casinos dans des complexes de villégiature	Casinos et machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et Bingo	2 655 607 $	– $	– $	2 655 607 $
Machines à sous	–	1 062 784	1 956 998	3 019 782
Tables	–	426 094	55 437	481 531
Activités non liées au jeu	–	240 684	28 593	269 277
	2 655 607	1 729 562	2 041 028	6 426 197
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	265 886	75 518	341 404
	2 655 607 $	**1 463 676 $**	**1 965 510 $**	**6 084 793 $**
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	– $	224 678 $	30 872 $	255 550 $
Activités liées au jeu et à la loterie	101 858	325 913	283 393	711 164
Lots des loteries	1 444 145	–	–	1 444 145
Commissions	192 670	–	392 924	585 594
Commercialisation et promotion	51 998	143 980	72 894	268 872
Honoraires des exploitants (note 10a)	–	64 500	5 404	69 904
Amortissement	30 449	136 669	71 312	238 430
Frais généraux et frais d'administration (note 6)	34 374	108 973	64 341	207 688
Installations	7 692	145 408	74 416	227 516
Cotisation sur les gains (note 17)	–	297 663	19 266	316 929
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	56 558	41 484	28 933	126 975
	1 919 744 $	**1 489 268 $**	**1 043 755 $**	**4 452 767 $**
Produits avant les éléments suivants	**735 863 $**	**(25 592) $**	**921 755 $**	**1 632 026 $**
Intérêts et autres produits	5 175 $	22 795 $	18 205 $	46 175 $
Intérêts sur la dette à long terme	–	(26 864)	–	(26 864)
Gain de change	3	13 361	3 420	16 784
	5 178 $	**9 292 $**	**21 625 $**	**36 095 $**
Bénéfice net (perte nette)	**741 041 $**	**(16 300) $**	**943 380 $**	**1 668 121 $**

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2006	Loteries et Bingo	Casinos dans des complexes de villégiature	Casinos et machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et Bingo	2 432 673 $	– $	– $	2 432 673 $
Machines à sous	–	1 246 365	1 907 369	3 153 734
Tables	–	443 816	59 734	503 550
Activités non liées au jeu	–	239 566	30 077	269 643
	2 432 673	1 929 747	1 997 180	6 359 600
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	262 896	72 955	335 851
	2 432 673 $	**1 666 851 $**	**1 924 225 $**	**6 023 749 $**
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	– $	217 780 $	32 215 $	249 995 $
Activités liées au jeu et à la loterie	96 170	345 896	283 400	725 466
Lots des loteries	1 259 652	–	–	1 259 652
Commissions	171 494	–	373 136	544 630
Commercialisation et promotion	48 383	144 823	72 009	265 215
Honoraires des exploitants (note 10a)	–	86 311	7 298	93 609
Amortissement	25 395	129 946	62 958	218 299
Frais généraux et frais d'administration (note 6)	33 295	104 573	60 016	197 884
Installations	7 609	150 668	69 307	227 584
Cotisation sur les gains (note 17)	–	338 048	25 048	363 096
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	57 430	44 379	33 613	135 422
	1 699 428 $	**1 562 424 $**	**1 019 000 $**	**4 280 852 $**
Produits avant les éléments suivants	**733 245 $**	**104 427 $**	**905 225 $**	**1 742 897 $**
Intérêts et autres produits	3 346 $	22 181 $	17 268 $	42 795 $
Intérêts sur la dette à long terme	–	(33 905)	–	(33 905)
Gain de change	8	15 840	4 164	20 012
	3 354 $	**4 116 $**	**21 432 $**	**28 902 $**
Bénéfice net	**736 599 $**	**108 543 $**	**926 657 $**	**1 771 799 $**

16. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous ses salariés permanents et aux salariés non permanents admissibles par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la Caisse de retraite du SEFPO) qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province d'Ontario. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les cotisations de retraite effectuées par la Société à la CRF et à la Caisse de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas de passif supplémentaire pour ces coûts futurs. La cotisation de la Société au cours de l'exercice s'est chiffrée à 17 019 000 $ (16 795 000 $ en 2006).

Les exploitants des casinos dans des complexes de villégiature ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs salariés. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 22 436 000 $ (22 589 000 $ en 2006).

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

17. Cotisation sur les gains

La Société remet à la province d'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits du jeu tirés des casinos dans des complexes de villégiature et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity Casino.

18. Somme à payer au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2007	2006
Versements au nom de la province d'Ontario	24 748 $	24 436 $
Taxe sur les produits et services	102 227	110 986
	126 975 $	**135 422 $**

a) Versements au nom de la province d'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b) Taxe sur les produits et services

La Société, qui est inscrite à la taxe sur les produits et services (TPS), effectue des versements de TPS au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu. La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 14 pour cent (12 pour cent en date du 1er juillet 2006) sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société. La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS au Canada.

19. Chiffres comparatifs

Certaines données fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée dans les états financiers consolidés pour l'exercice considéré.

Rapport de gestion

La Société a terminé son exercice financier avec des produits bruts consolidés supérieurs à 6 milliards de dollars. Le bénéfice net total s'est établi à 1,7 milliard de dollars, soit un fléchissement de 104 millions de dollars ou 6 p. cent par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des commissions, des charges d'amortissement et des lots de loterie.

Revenus – Comparaison des exercices financiers 2007 et 2006

La Société a terminé son exercice financier le 31 mars 2007 avec des produits nets de 6 milliards de dollars, déduction faite des ristournes promotionnelles. Cette progression de 61 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent tient à l'augmentation des produits tirés des loteries, des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG, atténuée par la baisse des produits tirés des casinos dans les complexes de villégiature. Les produits sont comptabilisés après déduction des ristournes promotionnelles, qui incluent les coûts liés aux clubs de joueurs (programme de fidélisation permettant aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu) et la valeur au détail des services d'hébergement, de restauration et de boissons, et des autres services fournis gratuitement aux clients. Les casinos dans les complexes de villégiature affectent un pourcentage plus élevé de leurs produits aux ristournes promotionnelles et aux coûts de commercialisation que les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG en raison d'un marché hautement concurrentiel.

Répartition des produits

	2007 (en millions $)				2006 (en millions $)			
	Total des produits	**Moins les ristournes promotionnelles**	**Total des produits nets**	**% du total**	**Total des produits**	**Moins les ristournes promotionnelles**	**Total des produits nets**	**% du total**
Loteries et Bingo	2 656 $	– $	2 656 $	44 %	2 433 $	– $	2 433 $	40 %
Casinos dans les complexes de villégiature	1 730	266	1 464	24 %	1 930	263	1 667	28 %
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	2 041	76	1 965	32 %	1 997	73	1 924	32 %
Total	**6 427 $**	**342 $**	**6 085 $**	**100 %**	**6 360 $**	**336 $**	**6 024 $**	**100 %**

Loteries et Bingo

Les produits tirés des loteries et du bingo, comptabilisés avant déduction du montant des lots, demeurent la portion la plus importante des produits de la Société, comme en témoignent les produits de 2,7 milliards de dollars de l'exercice 2007, en hausse de 223 millions de dollars, ou 9 p. cent, par rapport à l'exercice précédent. La croissance des produits est largement attribuable au meilleur rendement des produits INSTANT, qui ont contribué à hauteur de 120 millions de dollars à l'augmentation des produits de l'exercice. L'offre plus fréquente de nouveaux produits INSTANT combinée à l'augmentation du paiement des lots INSTANT – dans la logique de la stratégie de rajeunissement des billets INSTANT – sont pour beaucoup dans l'augmentation des ventes.

Les produits tirés des jeux sur terminal ont également progressé par rapport à l'exercice précédent. Les produits tirés de LOTTO SUPER 7 et de LOTTO 6/49 ont augmenté de 22 millions de dollars et de 18 millions de dollars respectivement par rapport à l'exercice précédent en raison des gros lots plus élevés. LOTTO 6/49 a offert trois gros lots de 30 millions de dollars ou plus au cours de l'exercice, comparativement à deux seulement à l'exercice précédent. Pendant l'exercice, LOTTO SUPER 7 a connu deux séquences de gros lots bonis, qui ont atteint 30 millions de dollars et 32 millions de dollars,

comparativement à un seul gros lots élevé de 25 millions de dollars à l'exercice 2006. Les produits tirés des loteries sportives, une autre forme de jeu sur terminal, ont augmenté de 29 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux améliorations apportées aux jeux, qui permettent de miser sur les joueurs de hockey (ce qui n'était pas offert à l'exercice précédent), à la Coupe du monde de soccer et au retour du hockey professionnel après le lock-out de 2004-2005. Ce lock-out a eu des répercussions négatives sur les produits de l'exercice précédent, car il n'y a eu aucun match de hockey professionnel en avril, mai et juin 2005, soit au début de l'exercice financier précédent.

L'augmentation totale de 26 millions de dollars des produits pendant l'exercice est attribuable à une année complète d'exploitation des quatre établissements qui participent au projet pilote de revitalisation du bingo. Au cours de l'exercice 2006, la Société a lancé un Programme de revitalisation du bingo visant à offrir le bingo électronique sur terminal d'ordinateur ou dispositif portatif en plus du bingo avec cartes traditionnelles. Le premier établissement, situé à Barrie, Ontario, a ouvert ses portes le 28 septembre 2005, et le dernier établissement, situé à Sudbury, Ontario, a commencé ses activités le 24 janvier 2006.

Casinos dans les complexes de villégiature

Les produits tirés des casinos dans les complexes de villégiature ont totalisé 1,5 milliard de dollars, en baisse de 203 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. C'est la première fois que les produits tirés de ces établissements reculent après deux exercices consécutifs de croissance, qui tenait en partie à l'ouverture de Fallsview Casino Resort (Fallsview) en juin 2004. La baisse est partiellement attribuable à l'incidence de la législation provinciale antitabac, entrée en vigueur le 31 mai 2006, et de la vigueur du dollar canadien. En juin 2006, le dollar canadien a atteint le sommet historique de 0,9099 $ et le 31 mars 2007, sa valeur s'établissait à 0,8661 $. Les trois établissements frontaliers, Casino Niagara, Fallsview et Casino Windsor, attirent une vaste clientèle américaine, ce qui les rend vulnérables lorsque le dollar se raffermit. Ces établissements subissent également les effets des ralentissements présumés à la frontière, des exigences accrues pour la délivrance des passeports et de l'augmentation du prix de l'essence.

À Casino Windsor, les perturbations supplémentaires sur l'achalandage qu'ont eu les travaux d'agrandissement et de rénovation de 400 millions de dollars ont contribué au recul de 112 millions de dollars des produits nets par rapport à l'exercice précédent. Le projet, qui porte sur la rénovation de certaines installations du casino et l'ajout de plusieurs services non liés au jeu, a été entrepris il y a maintenant plus de deux ans, et les divers éléments achevés ont été mis en service. Une fois les travaux terminés, Casino Windsor joindra les rangs des grands casinos dans les complexes de villégiature et pourra rivaliser avec les meilleurs de l'Amérique du Nord. Le projet d'agrandissement et de rénovation à Casino Windsor est l'un des quatre grands projets de réaménagement de casino actuellement en cours dans le marché de Détroit-Windsor. De l'autre côté de la frontière, le casino MGM Grand Detroit, agrandi au coût de 765 millions de dollars US, et MotorCity, au coût de 275 millions de dollars US, ouvriront leurs portes à la fin de 2007, alors que Greektown Casino devrait commencer à accueillir des clients à la fin de 2008 après des travaux d'agrandissement de 200 millions de dollars US.

Au cours de l'exercice 2007, la part de marché de Casino Windsor a rétréci à quelque 18 p. cent, comparativement à 23 p. cent à l'exercice précédent. Ce fit la première fois que Casino Windsor a occupé la quatrième place dans le marché de Détroit-Windsor, derrière MGM Grand Detroit (31 p. cent), MotorCity Casino (30 p. cent) et Greektown Casino (21 p. cent).

Les produits nets combinés de Casino Niagara et Fallsview ont atteint 643 millions de dollars, soit 41 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent, car les deux établissements font face aux mêmes difficultés que tous les établissements frontaliers. Même si les produits tirés de Casino Niagara étaient inférieurs à ceux de l'exercice précédent, des activités de marketing fructueuses ont contribué à faire monter les produits tirés de Fallsview à un niveau légèrement supérieur par rapport à l'exercice précédent.

Les produits de Casino Rama ont également fléchi, et se sont soldés par des profits nets en baisse de 51 millions de dollars par rapport à l'exercice de 2006. L'entrée en vigueur de la législation provinciale antitabac explique en partie ce recul.

Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG, qui incluent la salle de machines à sous de Great Blue Heron Casino, ont clôturé l'exercice avec des produits nets de 2,0 milliards de dollars, ce qui représente une progression de 41 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ouverture en mars 2006 de la salle de machines à sous OLG à Ajax Downs, qui a injecté 79 millions de dollars de plus en produits par rapport à l'exercice précédent. La salle de machines à sous OLG à Woodbine Racetrack a affiché une croissance des produits de 21 millions de dollars pour l'exercice, résultat d'une année complète d'exploitation après l'agrandissement de la salle de machines à sous (avec l'ajout de 237 machines à sous à l'automne 2005) et de l'installation de la technologie TITO (*Ticket-In Ticket-Out*) sur les machines à sous. En plus d'améliorer l'expérience de jeu, la technologie TITO permet de dynamiser les jeux sur machine à sous en les gardant actuels et originaux. Tous les établissements passeront entièrement à TITO d'ici décembre 2007.

Plusieurs municipalités ont adopté un règlement antitabac bien avant l'entrée en vigueur de la législation provinciale et, de ce fait, la majorité des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG fonctionnaient déjà dans un environnement sans fumée avant mai 2006. Toutefois, la législation provinciale antitabac entrée en vigueur en mai 2006 a eu des incidences sur les résultats de Great Blue Heron Casino, de la salle de machines à sous OLG à Fort Erie Race Track, de la salle de machines à sous OLG à Windsor Raceway, de OLG Casino à Thousand Islands et de la salle de machines à sous OLG à Georgian Downs, qui ont à eux cinq enregistré une diminution des produits de 82 millions de dollars pour l'exercice. En outre, la vigueur du dollar canadien a eu une incidence négative sur les propriétés frontalières en raison de la diminution du volume de jeu des clients américains.

Stratégies et plans

La vigueur du dollar canadien et l'arrivée de nouveaux concurrents continueront de poser des défis aux propriétés frontalières de la Société et de menacer leur part de marché. Toutefois, la Société poursuit sa recherche de nouvelles façons d'accroître les produits de manière responsable tout en concentrant ses efforts sur l'efficacité opérationnelle et la réduction des coûts.

Loteries et Bingo

En octobre et novembre 2006, la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) a diffusé à son émission *the fifth estate* deux enquêtes-reportages qui remettaient en question les politiques de la Société relatives aux gains des personnes liées à OLG et la fréquence à laquelle des membres du réseau de détaillants de la Société gagnaient des lots. OLG a étudié cette information relative aux gains des personnes liées en plus de confier au cabinet de vérificateurs indépendant KPMG le mandat d'examiner les pratiques de la Société en ce qui a trait aux gains des personnes liées. À cette fin, la Société a mis en application un Plan d'action en 7 points axé sur la confiance et la sécurité qui comprend des mesures visant à restaurer la confiance du public dans l'intégrité de ses jeux de loterie et à renforcer la réputation qu'ont ses loteries d'être parmi les plus sûres et les plus rigoureusement administrées de l'Amérique du Nord. Le plan d'action comporte les mesures suivantes.

1. Installation à chaque terminal de loterie de l'Ontario d'un dispositif de vérification de billets qui indique si un billet est gagnant et la valeur du lot.
2. Obligation pour les détaillants de loterie de demander aux consommateurs de signer leurs billets de loterie avant de les vérifier.
3. Amélioration de l'écran vidéo des détaillants de la Société pour qu'il affiche en plus grands caractères si les clients ont gagné un lot et le montant de ce lot.
4. Tenue d'une campagne d'information du public visant à aider les consommateurs à se protéger lorsqu'ils vérifient leurs billets pour savoir s'ils ont gagné.
5. Ajout à la ligne téléphonique sans frais de la Société d'une option permettant aux clients de lui suggérer des idées sur d'autres mesures de sécurité.
6. Enquête sur chaque gain de 10 000 $ ou plus remporté par un détaillant de loterie (le seuil précédent s'établissait à 50 000 $).
7. Amélioration du processus de traitement des plaintes et de la procédure d'enquête en vue de traiter efficacement toute allégation de pratique répréhensible.

L'ombudsman de l'Ontario a, de sa propre initiative, entrepris une enquête sur la façon dont la Société protège le public contre la fraude et le vol. Reconnaissant la nécessité de maintenir dans le public le plus haut niveau de confiance dans le programme de loterie de la province, la Société a coopéré à l'examen. KPMG a présenté trois rapports contenant 40 recommandations, qui ont été soumises à l'ombudsman dans le cadre de son enquête.

Le rapport de l'ombudsman a été publié en mars 2007. La Société a réalisé des progrès importants dans la conception de processus, de politiques et d'activités qui répondent aux 60 recommandations de l'ombudsman et de KPMG visant à renforcer tout le système de loterie. Une attention particulière a été accordée au changement de culture dans l'ensemble de la Société afin que la confiance du public demeure une préoccupation à long terme. Par ailleurs, la Société mettra en application chacun des éléments de son Plan d'action en 7 points axé sur la confiance et la sécurité. L'initiative la plus marquante à ce jour a été l'installation, terminée en date du 31 mars 2007, de plus de 6 000 vérificateurs de billets libre-service chez les détaillants OLG munis d'un terminal de loterie.

Dans la foulée du rapport de l'ombudsman, la Police provinciale de l'Ontario (O.P.P.) a amorcé l'examen des dossiers d'enquête de la Société portant sur les gains de personnes liées. La Société collabore entièrement avec la Police provinciale.

En février 2007, le gouvernement a annoncé l'extension du programme de revitalisation du bingo de la Société à de nouveaux marchés pilotes, en commençant par le marché de Windsor. Les autres marchés-tests éventuels sont Thunder Bay, la région du Niagara, Sarnia, Point Edward, Cornwall et Mississauga, en Ontario. Par suite de cette annonce, la Société prévoit proposer le bingo électronique dans d'autres centres de bingo.

Le mandat premier du programme de revitalisation du bingo de la Société consiste à maintenir le financement des organismes de bienfaisance, qui dépendent grandement des produits tirés du bingo pour soutenir leurs diverses causes, en améliorant l'expérience de divertissement des joueurs de bingo en Ontario. Pour remplir ce mandat, la Société cherche à aider le secteur du bingo à élaborer des programmes de service à la clientèle concurrentiels, à moderniser les installations et à mettre en œuvre la technologie permettant d'améliorer les jeux de bingo. La Société poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait au bingo :

- préserver et améliorer le plus possible les revenus de bienfaisance tout en maintenant un processus de financement local et un rôle concret pour les milliers d'organismes de bienfaisance participants en Ontario;
- assurer le plus possible la santé financière des fournisseurs de services commerciaux tout en maintenant l'intégrité et l'obligation de rendre compte en combinaison avec des responsabilités accrues en vue de la réalisation d'un rendement raisonnable;
- maintenir le plus possible le rôle actuel et la source de produits existants des municipalités; et
- avec le temps, réaliser le plus possible la récupération minimale des coûts pour la Société.

Casinos dans les complexes de villégiature

Le projet d'agrandissement et de réaménagement de 400 millions de dollars de Casino Windsor, en cours de réalisation depuis 2005, est bien engagé et, au 31 mars 2007, plusieurs phases importantes étaient terminées et les installations, en exploitation. Le projet porte sur l'expansion des installations non liées au jeu, ce qui comprend l'ajout d'un théâtre de 5 000 places, de 100 000 pieds carrés d'espace pour des congrès, d'une tour hôtelière de 400 chambres et de services de restauration et de boissons. Les rénovations au casino actuel sont en majeure partie terminées, ce qui inclut le Market Buffet, l'aire d'attente des autobus et le Legends Sports Lounge, de même que la construction du Sky Bridge, lien qui relie le centre de divertissement au casino actuel. La construction du centre de divertissement, de l'espace pour les congrès et de la tour hôtelière progresse rapidement. La construction du centre d'énergie propre de Windsor (Windsor Clean Energy Centre - WCEC) a également débuté pendant l'exercice 2007. Le WCEC fournira de l'électricité, de l'air chaud et de l'air froid au centre de divertissement et aux autres installations non liées au jeu, en plus d'avoir la capacité de vendre jusqu'à 66 p. cent de son énergie « propre et verte » au réseau de distribution de la Ville de Windsor, sous-alimenté. Le projet d'agrandissement et de réaménagement de Casino Windsor et le WCEC ont enregistré une hausse des coûts en raison des grèves du début de l'exercice 2008 et de l'augmentation du coût des matériaux de construction. Le WCEC devrait être terminé d'ici la fin de mars 2008, alors que l'achèvement des travaux d'agrandissement et de réaménagement est prévu pour la fin de juin 2008.

À la fin du projet d'agrandissement et de rénovation, Casino Windsor changera de dénomination pour Caesars Windsor, conformément au nouveau contrat d'exploitation conclu le 14 décembre 2006 avec Caesars Entertainment Windsor Holding, Inc. (CEWH). En vertu de cette nouvelle entente, CEWH remplacera Windsor Casino Limited (WCL) comme exploitant de Casino Windsor jusqu'au 31 juillet 2020.

L'ajout de nouveaux services et programmes aux propriétés de Niagara est prévu pour le prochain exercice. Les installations du centre de santé seront agrandies et des aires de restauration seront ajoutées, dont un restaurant italien et un restaurant déli. Pour ce qui est du stationnement, le garage sera rénové et une aire de stationnement auxiliaire sera ajoutée. Les offres promotionnelles seront plus nombreuses en vue de faire obstacle aux incidences combinées de la législation antitabac, de la vigueur du dollar canadien et de la concurrence de Seneca Niagara.

À la fin de mars 2007, le gouvernement de l'Ontario a engagé 35 millions de dollars dans le projet du Niagara Convention and Civic Centre de 230 000 pieds carrés, d'une valeur de 92 millions de dollars, qui exige également des engagements financiers du gouvernement fédéral, de Falls Management Group, de la région du Niagara, de la Ville de Niagara Falls et de la zone d'amélioration commerciale de Fallsview (ZAC). La ZAC de Niagara Falls a estimé que le projet attirera de 73 000 à 133 000 nouveaux visiteurs aux casinos dans les centres de villégiature d'OLG à Niagara au cours de cinq premières années d'exploitation, et une augmentation des produits du jeu de 10 à 15 millions de dollars par année.

Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

L'installation de la technologie TITO aux casinos OLG et aux salles de machines à sous OLG se poursuit, et tous les établissements devraient en être dotés d'ici décembre 2007. Cette conversion témoigne de l'engagement constant de la Société à l'égard de l'amélioration du service à la clientèle et de l'efficacité opérationnelle.

Dépenses – Comparaison des exercices financiers 2007 et 2006

Répartition des dépenses

	2007 (en millions $)		2006 (en millions $)	
	Dépenses d'exploitation	**% du total**	**Dépenses d'exploitation**	**% du total**
Loteries et Bingo	1 920 $	43 %	1 700 $	40 %
Casinos dans les complexes de villégiature	1 489	33 %	1 562	36 %
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	1 044	24 %	1 019	24 %
Total	**4 453 $**	**100 %**	**4 281 $**	**100 %**

Activités non liées au jeu

Les dépenses au titre des activités non liées au jeu comprennent le coût des services fournis gratuitement aux clients des casinos et des salles de machines à sous, comme les services de restauration, de boissons et d'hôtellerie, des centres de divertissement, de vestiaire et de voituriers. Ces dépenses non liées au jeu ont augmenté de 6 millions de dollars au cours de l'exercice pour s'établir à 256 millions de dollars. Cette hausse est directement attribuable aux dépenses en divertissement à Casino Rama et aux propriétés de Niagara conjuguées à l'augmentation du nombre d'événements, qui s'inscrivent dans les stratégies d'atténuation visant à faire obstacle à l'incidence de la vigueur du dollar canadien et de la législation provinciale antitabac.

Activités liées au jeu et à la loterie

Les dépenses au titre des activités liées au jeu et à la loterie qui incluent les dépenses d'exploitation directes, notamment les dépenses liées au personnel, à l'impression des billets de loterie, aux télécommunications, à l'entretien des terminaux et à l'exploitation des machines à sous et des tables de jeu, se sont établies à 711 millions de dollars, soit une diminution de 14 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par les économies réalisées sur les salaires à Casino Windsor, où les niveaux de personnel ont été ajustés pour tenir compte de la diminution de l'achalandage.

Lots de loterie

Au cours de l'exercice, les coûts liés aux lots de loterie ont augmenté de 184 millions de dollars pour se chiffrer à 1,4 milliard de dollars. Cette augmentation est attribuable aux ventes et aux paiements de lots plus élevés. Les coûts liés aux lots de loterie varient en fonction des produits tirés de la gamme de produits et du niveau des gros lots. Les paiements des lots des produits INSTANT ont augmenté, ce qui est conforme à la stratégie de la croissance des jeux INSTANT. En pourcentage des ventes, les lots ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du financement supplémentaire garanti de 38 millions de dollars pour les lots de LOTTO SUPER 7 et de LOTTO 6/49. De même, l'augmentation du pourcentage des ventes attribuable aux produits INSTANT, dont le pourcentage de paiement est généralement plus élevé, a contribué à l'augmentation des lots.

Commissions

Les commissions, qui sont des frais versés aux détaillants de loterie, aux exploitants de centres de bingo, aux municipalités, aux propriétaires des hippodromes et aux propriétaires de chevaux, se sont élevées pour l'exercice à 586 millions de dollars, soit 41 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. Les commissions sont établies en fonction du pourcentage de produits, conformément aux modalités des divers contrats. La hausse des ventes et la modification de la gamme de produits de loterie (produits INSTANT offrant une commission plus élevée) ont entraîné une hausse des commissions versées aux détaillants. L'ouverture de la salle de machines à sous OLG à Ajax Downs a entraîné une progression des produits globaux tirés des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes, augmentant par le fait même les commissions versées aux municipalités, aux propriétaires d'hippodromes et aux propriétaires de chevaux.

Commercialisation et promotion

Le total des frais de commercialisation et de promotion s'est chiffré à 269 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie de frais englobe les coûts liés aux navettes, à l'affichage, au publipostage, aux prix accessoires et aux articles promotionnels, les coûts de main-d'œuvre associés aux divers services de commercialisation et les frais de publicité dans les journaux, à la radio et à la télévision. Les frais totaux de commercialisation associés aux loteries et au bingo ont totalisé 52 millions de dollars, soit 4 millions de plus qu'à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de la publicité à la télévision et à la nouvelle image de marque de la Société, notamment la campagne de sensibilisation des consommateurs *Signez votre billet* et le lancement en février 2007 du nouveau produit national de loterie sur terminal, MILLIONAIRE LIFE.

Honoraires des exploitants

Les honoraires versés aux exploitants tiers de casinos dans les complexes de villégiature et de la salle de machines à sous du casino Great Blue Heron en vertu de leurs contrats d'exploitation respectifs, ont totalisé 70 millions de dollars, soit 24 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Cette diminution est directement attribuable au recul des produits et du bénéfice, ce qui est conforme aux conditions du contrat des exploitants.

Amortissement

Pour l'exercice 2007, l'amortissement s'est élevé à 238 millions de dollars, soit une augmentation de 20 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable aux acquisitions d'immobilisations, notamment le renouvellement des machines à sous par le remplacement des thèmes des jeux, l'ajout de tarifs pour le jeu aux machines à sous, etc. (8 millions de dollars), la conversion de machines à sous à la technologie TITO (4 millions de dollars), les modifications à la vie utile de certains actifs (3 millions de dollars), l'ouverture de la salle de machines à sous OLG à Ajax Downs (1 million de dollars) et l'achèvement de portions du projet d'agrandissement à Casino Windsor (1 million de dollars).

Frais généraux et frais d'administration

Les frais généraux et frais d'administration pour l'exercice se sont élevés à 208 millions de dollars, soit une hausse de 10 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie comprend le coût des services de soutien centralisés dispensés par Finances, Administration, Ressources humaines, Technologie de l'information, Services juridiques, Sécurité et Surveillance, Services à la haute direction et Vérification interne. L'augmentation globale découle principalement de l'accroissement de la masse salariale en raison de l'incidence sur un exercice complet du recrutement de nouveaux employés à l'exercice 2006, des augmentations salariales et du recrutement de nouveaux employés au cours de l'exercice 2007.

Installations

Les frais liés aux installations incluent les coûts associés à l'entretien et à l'exploitation des établissements. Ils englobent également l'impôt foncier, les frais d'assurance et les coûts des aires communes dans les salles de machines à sous OLG. Le total des frais pour l'exercice 2007 a atteint 227 millions de dollars, ce qui équivaut à l'exercice précédent. L'accroissement des coûts des aires communes aux salles de machines à sous OLG tient principalement à l'incidence favorable à l'exercice précédent du règlement sur les aires communes intervenu à la salle de machines à sous OLG à Mohawk Racetrack. Cette hausse est neutralisée en partie par la diminution des montants payés en taxes foncières et services publics aux propriétés de Niagara, consécutive à la baisse des taux d'impôt foncier et des tarifs des services publics dans cette municipalité.

Cotisation sur les gains

La cotisation sur les gains de 317 millions de dollars versée à la province de l'Ontario correspond à 20 p. cent des produits de jeu de chaque casino dans un complexe de villégiature et de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Casino. La diminution de 46 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent découle directement du fléchissement des produits de jeu pendant l'exercice.

Paiements versés au gouvernement du Canada

En vertu d'une entente entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada selon laquelle le gouvernement du Canada accepte de ne pas participer à la vente de billets de loterie, les paiements versés au gouvernement du Canada comprennent la taxe sur les produits et services (TPS) ainsi que les paiements effectués au nom de la province de l'Ontario. La diminution nette de 8 millions de dollars des paiements, qui ont atteint 127 millions de dollars, est principalement attribuable à la diminution des paiements de TPS, consécutive à la baisse du taux de TPS en juillet 2006 (qui est passé de 14 à 12 p. cent) et à un remboursement de TPS lié au transfert des améliorations locatives des hippodromes de la Société à sa filiale en propriété exclusive, Ontario Gaming Assets Corporation.

Intérêts et autres produits

Pour l'exercice, les intérêts et autres produits se sont élevés à 46 millions de dollars, soit une hausse de 3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie représente les intérêts versés par la banque, les intérêts créditeurs sur les fonds prêtés à certains exploitants d'hippodromes ou certaines municipalités, les produits provenant des guichets automatiques et les commissions sur les cartes de crédit. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent découle de l'augmentation des intérêts provenant de la banque et des soldes des prêts en cours (dont les taux d'intérêt sont liés au taux préférentiel).

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme s'établissent à 27 millions de dollars, soit 7 millions de dollars de moins que l'exercice précédent en raison d'une baisse du solde du capital. Cette catégorie représente les intérêts versés sur la dette contractée pour financer l'agrandissement de Casino Rama (entièrement remboursée le 30 mars 2007) et le casino Fallsview.

Gains de change

Les gains de change, qui proviennent surtout de l'achat et de la vente de dollars américains dans les établissements frontaliers, se sont chiffrés à 17 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de moins que l'exercice précédent, en proportion avec la baisse des produits de jeu des établissements frontaliers.

Bénéfice net

	2007 (en millions $)		2006 (en millions $)	
	Bénéfice net	**% du total**	**Bénéfice net**	**% du total**
Loteries et Bingo	741 $	44 %	737 $	42 %
Casinos dans les complexes de villégiature	(16)	-1 %	109	6 %
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	943	57 %	927	52 %
Total	**1 668 $**	**100 %**	**1 773 $**	**100 %**

Le bénéfice net s'est établi à 1,7 milliard de dollars, soit un recul de 105 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net des casinos dans les complexes de villégiature a diminué, passant de 109 millions de dollars en 2006 à une perte de 16 millions de dollars en 2007, en rapport avec le fléchissement des produits. Cet écart défavorable a été en partie neutralisé par la hausse de 16 millions de dollars en 2007 du bénéfice net des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes attribuable à l'augmentation des produits par rapport à l'exercice précédent. En outre, le bénéfice net des loteries et du bingo a progressé de 4 millions de dollars en raison de la hausse des produits, presque neutralisée par la hausse du montant des lots et des commissions.

Gestion des risques

La Société exerce une gestion stratégique des risques qui tient compte de la nécessité d'établir un équilibre entre la réalisation de profits et notre engagement à l'égard du jeu responsable. Le Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration doit, en vertu de son rôle de surveillance, s'assurer que la Société cible et gère les risques en fonction des niveaux acceptables.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a maintenu sa pratique d'effectuer une évaluation annuelle des risques et d'informer trimestriellement le Comité de vérification et de gestion des risques de l'état d'avancement des plans d'action. À l'avenir, en ce qui a trait à l'élaboration continue de son cadre de gestion des risques d'entreprise, la Société a l'intention d'évaluer les risques à une plus grande fréquence et de faire participer le Comité de vérification et de gestion des risques à l'identification des risques et à leur classement par priorité.

Situation de trésorerie et sources de financement

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :	2007 (en millions $)	2006 (en millions $)
Exploitation	1 940 $	2 045 $
Financement	(251)	(169)
Investissement	(199)	(298)
Autres activités	(1 403)	(1 588)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**87 $**	**(10) $**

Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 se sont élevées à 1,9 milliard de dollars, en baisse de 105 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des commissions, des charges d'amortissement et des lots de loterie.

Les sorties de fonds liées aux activités de financement se sont chiffrées à 251 millions de dollars, ce qui inclut le remboursement d'un prêt bancaire garanti ayant servi à l'acquisition du casino Fallsview et un prêt bancaire garanti destiné au financement du projet d'agrandissement à Casino Rama. Le prêt initial de 794 millions de dollars destiné à l'acquisition de Fallsview et obtenu à l'exercice 2005 est remboursable en cinq ans au taux d'intérêt annuel de 4,4 p. cent. Le prêt ayant servi au financement du projet d'agrandissement à Casino Rama a été entièrement remboursé le 30 mars 2007 à même le fonds de renouvellement des immobilisations, la réserve de fonctionnement et les comptes bancaires de fonctionnement de la Société.

Les sorties de fonds liées à l'investissement, qui incluent des acquisitions d'immobilisations et des activités de construction, se chiffrent à 199 millions de dollars, soit 99 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Les investissements les plus importants de l'exercice ont été l'agrandissement et le réaménagement à Casino Windsor, le changement de dénomination de Casino Windsor pour Caesars Windsor, le renouvellement des machines à sous et l'implantation de la fonctionnalité TITO à nos établissements de jeu. Pour l'exercice 2008, les dépenses en immobilisations projetées les plus significatives portent sur la poursuite de l'agrandissement et du réaménagement à Casino Windsor, la construction du centre d'énergie propre de Windsor (Windsor Clean Energy Centre – WCEC), le renouvellement des machines à sous et l'achèvement de la conversion des machines à sous à la fonctionnalité TITO aux casinos OLG et salles de machines à sous OLG, et l'expansion du programme pilote de revitalisation du bingo.

Les paiements directs versés à la province de l'Ontario se sont élevés à 1,4 milliard de dollars, en baisse de 123 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ces paiements correspondent au bénéfice net redressé en fonction des besoins en fonds de roulement et des dépenses en immobilisations. Le tableau qui suit présente le sommaire des paiements en espèces versés à la province de l'Ontario au cours de l'exercice, à l'exclusion des remboursements du capital à l'Office ontarien de financement (OOF).

Paiements en espèces	2007 (en millions $)	2006 (en millions $)
Paiements directs à la province	1 363 $	1 486 $
Cotisation sur les gains	317	363
Intérêts sur le prêt de l'OOF (Fallsview)	19	27
Paiements directs en espèces à la province	**1 699 $**	**1 876 $**

Principales conventions comptables

Les conventions comptables de la Société, énoncées dans la note intitulée Principales conventions comptables (Note 1 de l'état des résultats consolidés), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et appliqués de façon uniforme. Les états financiers de qualité exigent l'application rigoureuse des conventions comptables. La direction fait preuve de discernement dans la sélection des conventions pour lesquelles il existe d'autres méthodes et dans l'application de ces conventions comptables. La direction considère que les conventions examinées ci-après sont essentielles à la compréhension des états financiers consolidés de la Société, car leur application impose les plus hautes exigences au jugement de la direction, et les résultats de l'information financière dépendent de l'estimation des incidences des questions assorties d'une incertitude inhérente. Les estimations qu'utilise la direction reposent sur des données historiques et sur diverses autres hypothèses qu'elle considère raisonnables dans les circonstances. Les résultats de l'évaluation continue de ces estimations par la Société forment la base des opinions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs, et les montants déclarés des produits et des charges. Les risques spécifiques inhérents à ces principales conventions comptables sont énoncés dans les paragraphes qui suivent. Pour toutes ces conventions, la direction invite à la prudence, car les événements futurs se produisent rarement exactement et de façon conforme aux prévisions, les meilleures estimations doivent être rectifiées régulièrement et ces rectifications peuvent avoir une forte incidence sur la situation financière de la Société.

Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les clubs de joueurs des casinos et des salles de machines à sous permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais en espèces. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état des résultats consolidés.

Lots non réclamés et expirés

Le passif au titre des lots non réclamés et les coûts liés aux lots sont comptabilisés après déduction des estimations de la direction pour les lots non réclamés et expirés (lots qui seront finalement non réclamés et expirés). Ces estimations sont établies en fonction du pourcentage des lots en espèces et reposent sur les ventes historiques et l'expérience liée aux lots non réclamés et expirés. La direction revoit ces estimations chaque mois. Les correctifs sont apportés à l'expiration des lots.

Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes.

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	2 à 10 ans
Améliorations locatives	4 à 15 ans
Matériel pour les jeux de loterie	3 à 7 ans
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	2 à 10 ans

La durée probable d'utilisation repose sur l'expérience et la technologie existante, qui peut être prolongée par des programmes d'immobilisations et de maintenance. La durée probable d'utilisation est révisée périodiquement.

Les immobilisations sont amorties une fois qu'elles sont utilisées.

Les constructions en cours et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les frais de démarrage et les charges reportées, les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et les immobilisations, qui sont amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif, y compris les flux de trésorerie qui reviennent à la province de l'Ontario. Si la valeur comptable d'un actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa juste valeur est constatée.

Les actifs destinés à être vendus seraient présentés de façon distincte au bilan consolidé et constatés à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classés comme destinés à la vente seraient présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

À l'issue d'un examen des valeurs comptables, en les comparant aux flux de trésorerie futurs nets non actualisés, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 1,3 million de dollars pour certains actifs du programme pilote de revitalisation du bingo. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les estimations par la Société des résultats d'exploitation de ces établissements.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel qui découle lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise acquise excède la somme des montants attribués aux actifs corporels et aux actifs incorporels acquis, déduction faite des passifs pris en charge, en fonction de leur juste valeur. Lorsque la Société s'engage dans un regroupement d'entreprises, la méthode de l'acquisition est utilisée. L'écart d'acquisition est rattaché, à la date du regroupement d'entreprises, aux unités d'exploitation qui sont censées profiter du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Comme première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, doit être comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi une dépréciation et il n'est pas nécessaire de passer à la deuxième étape. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur; en pareil cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à la valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Au 31 mars 2007, aucune dépréciation de la valeur comptable n'existait pour cet actif.

Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier de Casino Rama.

Récentes prises de position en comptabilité au Canada

Modifications comptables

En 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Modifications comptables* (« le chapitre 1506 »). Le chapitre 1506 précise les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Cette nouvelle norme devant être adoptée au 1er avril 2007, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 1530, *Résultat étendu*, le chapitre 3251, *Capitaux propres*, et le chapitre 3865, *Couvertures*.

Les nouvelles normes entrent en vigueur pour les états financiers consolidés de la Société ouverts à compter du 1er avril 2007.

Les nouvelles normes auront les principales incidences suivantes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2008.

- Tous les actifs financiers seront classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : disponibles à la vente, prêts et créances, ou placements détenus jusqu'à leur échéance. Les placements disponibles à la vente seront reportés à leur juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur seront constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et tous les passifs financiers seront présentés au coût amorti. Aucun actif ou passif financier ne sera classé comme étant détenu à des fins de transaction. La Société continue d'évaluer quelle sera l'incidence sur son bilan consolidé, y compris le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.
- Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de façon distincte, devront être évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur seront constatées dans les résultats consolidés. L'incidence de l'évaluation des dérivés utilisés à des fins de couverture à leur juste valeur au 1er avril 2007 sera constatée dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.
- Les autres éléments du résultat étendu feront partie de l'avoir. Un nouvel état portant le nom de « État de résultat étendu », sera ajouté aux états financiers consolidés et il comprendra le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Informations à fournir concernant le capital* (« le chapitre 1535 »). Le chapitre 1535 exige que l'entité fournisse les informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, comprenant la présentation de toutes les exigences concernant son capital en vertu des règles extérieures ainsi que des conséquences de ne pas s'y être conformé. La nouvelle norme entrera en vigueur pour la Société à compter du 1er avril 2008.

Indicateurs de rendement clés

La Société continue de canaliser ses efforts vers la maximisation des ressources opérationnelles et l'optimisation des bénéfices. Les indicateurs de rendement clés aident à évaluer les dépenses essentielles par rapport aux produits en vue d'atteindre ces objectifs.

	Exercice 2007	Exercice 2006
Marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement*		
Loteries et Bingo	63,5 %	64,9 %
Casinos dans les complexes de villégiature	25,3 %	31,1 %
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	50,3 %	50,4 %
Commercialisation en pourcentage des revenus de jeu**		
Loteries et Bingo	4,1 %	4,2 %
Casinos dans les complexes de villégiature	26,9 %	24,5 %
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	6,3 %	6,3 %
Rémunération en pourcentage du total des revenus***		
Loteries et Bingo	2,0 %	2,1 %
Casinos dans les complexes de villégiature	31,1 %	28,4 %
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	15,1 %	15,7 %

* Le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement représente le bénéfice avant intérêts, cotisation sur les gains et amortissement établit en pourcentage du total des produits. La marge sur le bénéfice avant intérêts et amortissement est une mesure utilisée couramment dans le secteur du jeu. OLG ajuste le bénéfice avant intérêts et amortissement en réintégrant la cotisation sur les gains afin d'assurer la comparabilité des marges entre les divisions et avec d'autres sociétés de jeu.

** Les frais de commercialisation incluent les ristournes promotionnelles, les promotions, la publicité et la commercialisation de l'entreprise. Ces frais sont répartis en fonction des produits de jeu. Les produits de jeu incluent les produits provenant des jeux de loterie et de bingo ainsi que des machines à sous et des jeux sur table, et ils excluent tous les produits des activités non liées au jeu.

*** La rémunération en pourcentage du total des produits se calcule en divisant les coûts de main-d'œuvre et des avantages sociaux par le total des produits.

Les indicateurs de commercialisation et de main-d'œuvre constituent des générateurs de coûts clés de la société.

Rapprochement du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement et du bénéfice net énoncés à la note 15

Les éléments listés représentent les produits et les charges nécessaires au rapprochement du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement et du bénéfice net, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les renseignements suivants doivent être lus conjointement avec la note 15 des notes complémentaires des états financiers consolidés.

2007	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
Bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement	772 083 $	446 415 $	1 033 831 $	2 252 329 $
Amortissement	(30 449)	(136 669)	(71 312)	(238 430)
Intérêts débiteurs		(26 864)		(26 864)
Cotisation sur les gains		(297 663)	(19 266)	(316 929)
Réaffectation des services de soutien et des activités interentreprises	(593)	(1 519)	127	(1 985)
Bénéfice net énoncé à la note 15	**741 041 $**	**(16 300) $**	**943 380 $**	**1 668 121 $**

2006	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
Bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement	762 500 $	612 478 $	1 015 460 $	2 390 438 $
Amortissement	(25 395)	(129 946)	(62 958)	(218 299)
Intérêts débiteurs		(33 905)		(33 905)
Cotisation sur les gains		(338 048)	(25 048)	(363 096)
Réaffectation des services de soutien et des activités interentreprises	(506)	(2 036)	(797)	(3 339)
Produits énoncés à la note 15	**736 599 $**	**108 543 $**	**926 657 $**	**1 771 799 $**

L'affectation des services de soutien et des activités interentreprises est supprimée au moment d'établir le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement, car ces éléments sont réputés être hors du contrôle de la direction de la division et, par conséquent, sont exclus de la rentabilité interne.

Rapprochement du total des produits et des produits énoncés à la note 15

Les éléments listés représentent les produits et les charges nécessaires au rapprochement du total des produits et des produits énoncés à la note15, conformément aux PCGR du Canada. Les renseignements suivants doivent être lus conjointement avec la note 5 des notes complémentaires des États financiers consolidés.

2007	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
Total des produits	1 214 959 $	1 766 249 $	2 056 664 $	5 037 872 $
Lots des loteries	1 444 145			1 444 145
Intérêts et autres produits	(5 176)	(22 795)	(18 205)	(46 176)
Perte (gain) de change	3	(13 361)	(3 420)	(16 778)
Réaffectation des services de soutien	1 676	(531)	5 989	7 134
Produits énoncés à la note 15	**2 655 607 $**	**1 729 562 $**	**2 041 028 $**	**6 426 197 $**

2006	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
Total des produits	1 175 348 $	1 969 256 $	2 014 408 $	5 159 012 $
Lots des loteries	1 259 652			1 259 652
Intérêts et autres produits	(3 346)	(22 181)	(17 268)	(42 795)
Perte (gain) de change	(8)	(15 840)	(4 164)	(20 012)
Réaffectation des services de soutien	1 027	(1 488)	4 204	3 743
Produits énoncés à la note 15	**2 432 673 $**	**1 929 747 $**	**1 997 180 $**	**6 359 600 $**

Le total des produits sert de dénominateur dans le calcul de la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement et de la rémunération en pourcentage du total des produits.

La marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement pour les loteries et le bingo à l'exercice 2007 a diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du montant des lots et des commissions, qui a été expliquée précédemment. Pour les casinos dans les complexes de villégiature, la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement a été inférieure à l'exercice précédent, car la diminution des produits (interdiction de fumer) et l'augmentation des dépenses d'exploitation ont eu une incidence négative sur l'indicateur de rendement clé. Dans le cas des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes, la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement a légèrement fléchi par rapport à l'exercice précédent, la hausse des dépenses d'exploitation ayant annulé la hausse des produits.

Exprimés en pourcentage des produits de jeu tirés des loteries et du bingo, les coûts de commercialisation ont été légèrement moins élevés qu'à l'exercice précédent en raison de l'accroissement des produits. Pour les casinos dans les complexes de villégiature, les coûts de commercialisation exprimés en pourcentage des produits de jeu se sont accrus par rapport à l'exercice précédent, car les propriétés ont augmenté leurs dépenses en vertu de la stratégie d'atténuation de l'incidence de la législation antitabac provinciale. Les frais de commercialisation des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes ont été équivalents à ceux de l'exercice précédent, les mesures de compression des coûts ayant été maintenues.

Exprimée en pourcentage du total des produits, la rémunération a diminué légèrement pour les loteries et le bingo par rapport à l'exercice précédent en raison de la progression des produits. Pour les casinos dans les complexes de villégiature, la rémunération exprimée en pourcentage du total des produits a augmenté par rapport à l'exercice précédent par suite de la diminution des produits consécutive à l'interdiction de fumer, malgré les ajustements apportés à la dotation en personnel en raison de la baisse de l'achalandage. La rémunération exprimée en pourcentage du total des produits a diminué légèrement pour les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG dans les hippodromes par suite de la hausse des produits et de la diminution de la masse salariale.

En plus du suivi des indicateurs précédents, une analyse courante de la part de marché est effectuée à Casino Windsor et aux casinos de Niagara. La part de marché de Casino Windsor a rétréci depuis 1999 par suite de l'ouverture à Détroit de trois casinos en 17 mois, entre juillet 1999 et novembre 2000. Au cours de l'exercice 2007, le marché du jeu de Détroit-Windsor a fléchi de 1,2 p. cent, ce qui constitue une première. Les casinos de Niagara disputent la part de marché à cinq établissements de l'État de New York qui, collectivement, comptent environ 9 100 machines à sous et appareils de loterie vidéo. À l'échelle régionale, quatre salles de machines à sous offrant environ 7 950 machines à sous ont été ouvertes dans des *racinos* en Pennsylvanie au cours de l'exercice. Conjugués à la concurrence accrue, les problèmes liés à la frontière et la vigueur du dollar canadien continuent d'avoir un effet à la baisse sur le nombre de clients américains qui se rendent à ces établissements frontaliers.

Honoraires versés aux vérificateurs externes

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, la Société a chargé ses vérificateurs indépendants Grant Thornton LLP, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L et Ernst and Young LLP de dispenser des services dans les catégories énoncées ci-dessous et leur a versé les honoraires indiqués.

	Grant Thornton	KPMG	Ernst & Young	Exercice 2007 - Total	Exercice 2006 - Total
Services de vérification	321 672 $	823 780 $	215 391 $	1 360 843 $	1 143 564 $
Services de vérification connexes	42 824	140 205	–	183 029	221 140
Services fiscaux	–	617 559	–	617 559	485 151
Autres services	118 259	824 662	–	942 921	126 769
Total de tous les services	**482 755 $**	**2 406 206 $**	**215 391 $**	**3 104 352 $**	**1 976 624 $**

Les autres services fournis au cours de l'exercice 2007 incluent les services visant les états financiers intermédiaires et l'examen des pratiques de la Société concernant les gains de personnes liées et les trois rapports connexes, à la suite de l'examen de l'ombudsman, dont il a été question à la page 44.

Conseil d'administration

Timothy Reid, président du conseil
du 23 février 2004 au 26 mai 2006

Michael Gough, président du conseil
Officiellement en poste le 27 mai 2006
du 1er mars 2006 au 28 février 2009

Ronald Fotheringham
du 25 août 2004 au 24 août 2007

Kristina Liljefors
du 8 août 2005 au 16 septembre 2006

Marlene McGraw
du 15 février 2006 au 14 février 2009

Michelle Samson-Doel
du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2007

Beverly Topping
du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2007

Le Rapport annuel est imprimé en français et en anglais sur du papier *Rolland Enviro100.*
Ce papier fabriqué au Canada contient 100 p. cent de fibres recyclées postconsommation, est traité sans chlore et est fabriqué à partir de biogaz (source d'« énergie verte » issue de la décomposition des déchets provenant de sites d'enfouissement), qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'amincissement de la couche d'ozone.

Le papier *Rolland Enviro100* épargne la coupe d'arbres matures, diminue les déchets solides qui seraient allés dans des sites d'enfouissement, utilise 80 p. cent moins d'eau que la fabrication de papier traditionnelle et aide à réduire la pollution de l'air et de l'eau.

Certifié

Procédé sans chlore

100 % fibres postconsommation

Recyclable là où les installations nécessaires existent

Source d'énergie verte

70, promenade Foster, bureau 800
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2
705 946 6464

4120, rue Yonge, bureau 420
Toronto (Ontario) M2P 2B8
416 224 1772

www.OLG.ca

Ministère de tutelle : Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique

Centre d'excellence à la clientèle – Service de renseignements pour les consommateurs
1 800 387 0098
ATS 1 800 563 5357
La Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique
1 888 230 3505

ISSN 1499 4895
Adaptation française : Services en français d'OLG.
This Report is also published in English as *OLG Annual Report 2005–2006* and is available by calling 1 800 387 0098.